

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2015

**FORMATION PROFESSIONNELLE,
APPRENTISSAGE ET EMPLOI**

INVESTISSEMENT

**Chapitre 901 - Formation professionnelle et
apprentissage**

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

FONCTIONNEMENT

**Chapitre 931 - Formation professionnelle et
apprentissage**

10 - Services Communs

11 - Formation professionnelle

12 - Apprentissage

Chapitre 939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

ANNEXE 5

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015	9
INVESTISSEMENT.....	10
FONCTIONNEMENT.....	17
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	40
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014	44
INVESTISSEMENT.....	45
FONCTIONNEMENT.....	50

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

La formation constitue, pour les membres de l'exécutif francilien, un droit universel à acquérir des compétences et à les faire reconnaître tout au long de sa vie, un pilier de la sécurité sociale professionnelle à construire. En même temps, elle représente un facteur de compétitivité et de productivité pour les entreprises et d'attractivité pour les territoires, un levier du développement durable à mieux utiliser.

Ainsi, face à une situation économique et sociale dégradée, les dispositifs régionaux de formation, d'alternance et d'emploi continueront de jouer un rôle essentiel pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pour sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi et des salariés touchés par la crise, mais également pour permettre aux entreprises franciliennes de mieux y résister grâce à une main-d'œuvre hautement qualifiée et au développement de ses compétences.

A travers ce projet de budget pour la formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi, l'objectif est donc de répondre de manière pertinente et coordonnée aux besoins de compétences et de qualification, des franciliennes et des franciliens, des territoires et des entreprises qui en ont besoin, dans une région où le niveau de qualification des offres d'emploi est le plus élevé et continue à augmenter quel que soit le secteur d'activité.

En matière de formation professionnelle, avec une économie francilienne en pleine mutation, le conseil régional mène une politique de formation qui permet aux franciliennes et aux franciliens d'être mieux armés. Ainsi, six mois après leur sortie de formation, 80% des stagiaires franciliens déclarent mobiliser des compétences acquises à cette occasion, et un sur deux a retrouvé un emploi^[1]. Ce pourcentage monte à 65% pour les chômeurs qui ont bénéficié du « plan de formations prioritaires » vers les emplois « vacants »^[2].

Afin d'améliorer ces résultats, la participation de la Région à la mobilisation générale pour l'emploi, en partenariat avec l'Etat, les partenaires sociaux, et les autres collectivités territoriales, sera consolidée. Le travail engagé afin de mieux articuler les dispositifs régionaux avec ceux de nos partenaires sera poursuivi. Ainsi, au titre des aides individuelles, un nouveau chéquier formation, annoncé dans une communication en CR de septembre, fruit d'un partenariat Région Ile-de-France et Pôle Emploi, alliant simplicité des procédures, immédiateté de la réponse et gratuité de la formation, sera opérationnel en début d'année.

En ce qui concerne les achats de formations collectives, alors qu'en 2014, pour la première fois, afin d'accroître l'entrée en formation des demandeurs d'emploi franciliens reconnus travailleurs handicapés, un groupement de commande a été établi avec l'AGEFIPH, il pourrait s'en constituer d'autres en 2015 avec les Départements et Pôle Emploi.

Avec la moitié de ses actions renouvelées en septembre 2014, le principal dispositif régional de formation, le « programme Compétences » sera mobilisé. Il fera l'objet d'une nouvelle consultation pour des formations lancées en septembre 2015, qui intégreront les exigences régionales en matière de responsabilités sociales et environnementales ainsi que les besoins analysés en lien avec les secteurs professionnels et les acteurs des territoires. Ainsi, à titre d'exemple, le secteur de l'industrie voit monter ses exigences en termes de prérequis, à l'inverse de l'informatique et de la chimie qui accueillent plus de public de niveau bac qu'avant, ou encore les formations dans les domaines de l'aide à la personne qui ont été renforcées en effectif et en contenu sur les compétences de base.

Si, dans le cadre du rapport CR 65-14, la Région a renouvelé sa convention avec l'Etat et les Partenaires sociaux, pour conjuguer les efforts respectifs destinés à accompagner les secteurs ou les territoires particulièrement exposés à des mutations économiques, sociales ou technologiques, elle devra mettre en place avec eux et l'ensemble des acteurs régionaux, **la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale** tant sur le volet création du service public régional de l'orientation qu'auprès des nouveaux publics dont elle a la charge.

Les modalités d'application régionale de plusieurs volets cette loi ont été précisées avec l'adoption du rapport CR 14-89 relatif à la continuité de service dans cette période décentralisation et de transferts de compétences avec les charges et les ressources pour les assumer. Cela concerne :

- l'accompagnement à la VAE, au-delà des demandeurs d'emploi, et y compris ce qui était jusqu' alors dévolu par l'Etat à l'AFPA ;
- l'acquisition du socle de connaissance et de compétences par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, notamment le dispositif « Compétences Clés », ainsi que du financement du centre de ressources illettrisme francilien ;
- la formation des personnes sous-main de justice ;
- la rémunération de l'ensemble des stagiaires en situation de handicap en formation au sein des Centres de Rééducation Professionnelle.

Par ailleurs, la responsabilité nouvelle de coordonner et d'animer la mise en place d'un service public régional dédié à l'orientation tout au long de la vie, pourra s'exercer en direction des jeunes en insertion, notamment grâce au travail d'animation et de coordination du réseau des Missions locales franciliennes, par l'association régionale des Missions Locales (ARML) en partenariat avec Défi-Métiers, et soutenu dans cadre du rapport CR 17-14.

D'application immédiate, à compter du 1er janvier 2015, la loi intègre un nombre important de décrets d'application qui ne sont pas tous publiés. De plus, elle prévoit une compensation des moyens, en budget de fonctionnement et en équivalents temps plein, dans la loi de Finances 2015. Dès cette année, la Région entend assumer pleinement ce transfert de compétences. Si elle s'est préparée au mieux à sa mise en œuvre, elle réaffirme la nécessité de disposer des moyens nécessaires à leur exercice, et en appelle au versement effectif des compensations financières, ainsi que des moyens humains, au niveau qui garantira la continuité du service public.

Cette loi, qui renforce les compétences des Conseils régionaux en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage, achève ainsi un processus de décentralisation de responsabilités de l'Etat entamé avec la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat et conforté par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

Désormais, la Région occupe un rôle central dans la gouvernance de la formation professionnelle et des politiques d'orientation et lui confie le pilotage et le financement de la formation des publics relevant encore jusqu'à présent de la compétence de l'Etat. Son rôle de pilote des politiques d'apprentissage est également réaffirmé et la région aura un poids accru dans la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage.

Dans le domaine de l'apprentissage et de l'emploi, cinq rapports cadre ont réformé depuis 2011, l'ensemble des dispositifs d'intervention régionale pour en accentuer l'efficacité et l'efficience. Des efforts d'optimisation ont été entrepris pour permettre notamment de soutenir les CFA les plus en difficulté et redéployer des crédits en faveur de la formation des niveaux IV et V prioritaires.

Une action de fonds a également été menée pour améliorer la carte des formations (toilettes des conventions et amélioration du taux de remplissage, fermeture des sections à faible effectif, harmonisation des volumes horaires, création de 7 744 nouvelles places en 2014 après une procédure d'instruction améliorée) et le fonctionnement des CFA (démarche EVOA, diminution des factures énergétiques...).

En 2014, les difficultés liées à la conjoncture économique ont également affecté l'apprentissage qui pour la première fois depuis 10 ans a vu ses effectifs diminuer en Ile de France (-3%). Cependant, la politique d'accompagnement innovante et variée, alliant dispositifs financiers et qualitatifs (formation des formateurs, réseau des développeurs, dispositifs d'accès à l'apprentissage etc.) permet aux CFA d'Ile-de-France de mieux résister à cette situation de crise que dans les autres régions.

La politique qualité, qui favorise la synchronisation entre la formation suivie par les apprentis et leur activité en entreprise, a permis dans les CFA qui l'ont mise en œuvre de renforcer l'attractivité des formations pour les employeurs mais aussi et surtout l'envie d'apprendre des jeunes. C'est 4000 ruptures de contrat qui ont ainsi pu être évitées depuis 4 ans.

Au vu de ces résultats pour le moins encourageants, la généralisation de cette alternance

« proactive » est apparue réalisable grâce à l'usage pédagogique et professionnel des tablettes numériques dont ont été dotés 4000 apprentis et formateurs de 28 CFA en 2014. L'année 2015 verra la montée en puissance de cette action innovante et pertinente pour le développement de l'apprentissage.

Des efforts particuliers ont donc été entrepris pour booster l'apprentissage dès la rentrée de septembre 2014 (majoration du barème de financement des formations de niveau V, hausse du coefficient régional de prise en charge de nombreux CFA affichant une fragilité financière, subventions exceptionnelles, mobilisation des partenaires à travers l'organisation des États Généraux de l'apprentissage, rencontres avec les branches professionnelles, soutien aux internats, mise en place des médiateurs de l'apprentissage.) et devront être poursuivis en 2015.

La Région, renforcée par la Loi du 5 mars dans son rôle de pilote de l'apprentissage, y consacrera 343,5 M€ en 2015. Si le secteur de l'apprentissage est fortement touché par la réforme des circuits de financement de la taxe ainsi que par les modifications successives des régimes de primes versées aux employeurs, leurs impacts financiers ne seront mesurables qu'à partir de la rentrée 2015.

Dans ce contexte de mutations, les CFA connaissent également une période d'incertitudes liée à la baisse de leurs effectifs qui réduit mécaniquement leur subvention de fonctionnement mais également du fort risque de baisse de leurs ressources en taxe d'apprentissage. Pour limiter les diminutions de recettes des CFA, la Région a autorisé, conformément à la Loi du 5 mars 2014, les CFA à pratiquer la recherche de financements supplémentaires auprès des entreprises via des conventions financières en les encadrant à travers une charte déontologique.

Si la loi prévoit que les CFA percevront une nouvelle recette, la CSA, la manière dont cette nouvelle recette sera répartie entre les CFA reste la grande inconnue. Les CFA les plus en difficulté risquent de percevoir peu alors que les CFA à petit coefficient pourront connaître des hausses conséquentes.

En 2015, le rôle de péréquation et de régulation de la Région sera de fait amplifié. La Région maintiendra son effort pour soutenir le fonctionnement des CFA avec 203,37 M€ et renforcera la gamme de ses dispositifs d'accompagnement, avec une augmentation de crédits de paiement de cette ligne d'intervention, soit 30,23 M€. Dans un contexte budgétaire contraint, la région Ile de France poursuit son soutien à l'apprentissage avec un taux d'effort propre de 33% en 2014.

La nouvelle prime aux employeurs réservée aux entreprises franciliennes de moins de 11 salariés entrera en vigueur sur la campagne 2014-2015. Une nouvelle aide à l'embauche devrait être également adoptée fin 2014, payable en 2015 et destinée à tout employeur de plus de 250 salariés embauchant un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire.

Le financement de ces primes aux employeurs connaît donc une baisse mécanique passant de 101 M€ à 72,6 M€ en 2015. Cette évolution explique d'ailleurs la baisse du budget global de fonctionnement de l'apprentissage en 2015, qui passera mécaniquement du fait de la réforme des primes de 350,55 M€ à 306,2 M€ en fonctionnement, mais qui a néanmoins été renforcé pour les dispositifs d'accompagnement, particulièrement pertinents en période de crise.

Les États Généraux de l'Apprentissage ont permis de vérifier l'importance pour les employeurs de notre Région de disposer d'un « bouquet » de dispositifs à leur disposition en fonction des besoins conjoncturels, des problématiques spécifiques de branche ou bien des territoires. En 2015, la Région étudiera la possibilité de déployer de manière ciblée et adaptée aux besoins spécifiques de certaines branches certains de ses dispositifs ; pour préparer cela une mission a été confiée au Président de la Commission Formation professionnelle-Apprentissage-Emploi du Conseil Régional.

Enfin la Région maintiendra son action envers les CFA en investissement avec 37,30 M€ en autorisation de programme et augmentera même ses crédits de paiement de 8% avec une enveloppe de 25,7 M€ pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations lancées.

En matière d'emploi, la Région continuera de s'engager, au-delà de ses compétences obligatoires, en consacrant 53,65 M€ pour financer ou cofinancer des programmes tels que les Emplois- tremplin, les Emplois d'avenir, ou l'insertion par l'activité économique.

Au-delà des dotations portées par ce budget sectoriel, la politique régionale en faveur de la formation

professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi s'inscrit dans la **nouvelle programmation des fonds européens 2015-2020**, dont la Région assure désormais la gestion. **Au titre de la programmation 2015 des fonds européens (FSE), 26,2 M€ en autorisations d'engagement** sont ainsi prévus au titre, d'une part, des volets éducation et adaptation des compétences ainsi que l'IEJ en Seine Saint-Denis.

[1] Résultats de l'enquête I-QUAL réalisée auprès de 4 000 stagiaires 2011 et 2012.

[2] Plan lancé par le gouvernement à l'été 2013 et auquel s'est associé dès son lancement la Région Ile-de-France, aux côtés des partenaires sociaux et de Pôle Emploi.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2015

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	37,600	37,600	24,050	26,000
11 - Formation professionnelle	0,300	0,300	0,300	0,300
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>HP11-002</i>				
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,200	0,200	0,200	0,200
<i>HP11-003</i>				
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation	0,100	0,100	0,100	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)	0,100	0,100	0,100	0,100
12 - Apprentissage	37,300	37,300	23,750	25,700
Construction et travaux dans les CFA	31,700	31,700	19,050	20,700
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	31,700	31,700	19,050	20,700
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,600	4,700	5,000
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,600	4,700	5,000
909 - Action économique			0,090	
91 - Interventions économiques transversales			0,090	
Action en faveur de l'emploi			0,090	
<i>HP91-010</i>			0,055	
<i>PJ91-010</i>			0,035	
Équipement des maisons de l'emploi et de la formation			0,035	
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,055	
TOTAL	37,600	37,600	24,140	26,000
HP	37,600	37,600	24,105	26,000
PJ			0,035	

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	26,000
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	0,300
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,300
Sous fonction 12 - Apprentissage	25,700
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	20,700
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5,000
TOTAL	26,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation continue <i>HP11-002</i>	0,100	0,100	0,100	0,100
Équipement des centres de formation continue	0,100	0,100	0,100	0,100

Ce programme permet l'équipement des centres de formation continue. Il est proposé 0,100 M€ en AP et CP pour ce programme en 2015.

Action : Équipement des centres de formation continue

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP pour 2015, permettant aux organismes de formation, bénéficiaires de subventions de fonctionnement au titre d'un dispositif régional de formation professionnelle continue, de disposer d'une aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques ou à l'aménagement léger des locaux.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation <i>HP11-003</i>	0,200	0,200	0,200	0,200
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation <i>hcdp</i>	0,100	0,100	0,100	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) <i>hcdp</i>	0,100	0,100	0,100	0,100

Ce programme permet aux missions locales et aux EDI de s'équiper en matériels informatiques. Il est proposé 0,200 M€ en AP et CP pour ce programme en 2015.

Action : Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP pour 2015 pour financer notamment les équipements informatiques des missions locales et des autres structures d'accueil, d'information et d'orientation (AIO).

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

Il est proposé une enveloppe de 0,100 M€ en AP et CP pour 2015 pour financer les équipements des "Espaces dynamiques d'Insertion" (EDI).

12 - Apprentissage

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Construction et travaux dans les CFA	31,700	31,700	19,050	20,700
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	31,700	31,700	19,050	20,700

Action : Construction et travaux dans les CFA

Pour les travaux, il est proposé d'inscrire un montant de 31,700 M€ en AP et de 20,700 M€ en CP. Cette enveloppe permettra de financer des études de programmation et d'avant projet ainsi que la construction, l'extension et la réhabilitation de CFA.

A titre prévisionnel, les principales opérations envisagées pour 2015 sont les suivantes :

- BTP CFA ILE DE FRANCE – 2ème tranche de réhabilitation des locaux du CFA à Rueil (92) ;
- CMA 95 - 3ème et dernière tranche de la construction du CFA de la CMA 95 à Cergy (95) ;
- BTP CFA ILE DE FRANCE - 3ème et dernière tranche de la construction du CFA à Brétigny (91).

Cette enveloppe permettra aussi de réaliser les travaux courants d'aménagement et de maintenance dans les CFA.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,600	4,700	5,000
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,600	4,700	5,000

Il est proposé de retenir un montant prévisionnel de 5,600 M€ en AP et 5,000 M€ en CP pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et équipements pédagogiques dans les CFA.

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur de l'emploi			0,090	
<i>HP91-010</i>			<i>0,055</i>	
<i>PJ91-010</i>			<i>0,035</i>	
Equipement des maisons de l'emploi et de la formation			0,035	
<i>cpj</i>				
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,055	
<i>hcdp</i>				

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	640,250	596,770	605,515	568,325
10 - Services Communs	8,400	8,400	8,400	8,400
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,400	8,400	8,400	8,400
<i>HP10-002</i>	5,900	5,900	5,900	5,900
<i>PJ10-002</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,045	6,045	6,045	6,045
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	1,000	1,000	1,000	1,000
Stratégie	0,455	0,455	0,455	0,455
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,500	0,500	0,500	0,500
Lutte contre les discriminations	0,400	0,400	0,400	0,400
11 - Formation professionnelle	281,300	282,170	260,815	269,525
Accès à l'information et à l'orientation	23,865	23,770	23,065	23,220
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,720	20,720	21,031	20,720
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,645	1,550	1,307	1,500
Actions VAE	1,500	1,500	0,727	1,000
Mesures d'insertion professionnelle	52,690	52,970	45,650	47,500
<i>HP11-005</i>	49,906	50,186	43,068	44,716
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,582	2,784
Accès aux savoirs de base	42,340	42,950	36,010	37,980
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,350	10,020	9,640	9,520
Qualification par la formation continue	108,395	107,480	94,250	103,105
<i>HP11-006</i>				
Programme qualifiant et FOAD	96,050	97,430	82,350	92,170
Actions sectorielles	1,445	1,250	1,160	1,200
Formations complémentaires	5,450	4,350	5,300	4,500
Programme qualifiant territorialisé	0,450	0,450	0,440	0,430
chéquiers qualifiants	5,000	4,000	5,000	4,805
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,250	13,750	10,000
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,250	13,750	10,000

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	84,000	85,600	84,000	85,600
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	78,000	80,000	78,000	80,000
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	5,600	6,000	5,600
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>HP11-010</i>				
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
12 - Apprentissage	350,550	306,200	336,300	290,400
Qualification par l'apprentissage	249,550	233,600	235,300	232,800
<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA	210,550	203,370	210,550	203,370
Accompagnement de la politique d'apprentissage	39,000	30,230	24,750	29,430
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	72,600	101,000	57,600
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	72,600	101,000	57,600
939 - Action économique	53,650	53,687	35,322	38,550
91 - Interventions économiques transversales	53,650	53,687	35,322	38,550
Soutien à l'emploi	53,650	53,687	35,322	38,550
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,755	8,430	2,654	8,200
Participation à la rémunération des contrats aidés	13,297	8,463	5,633	8,180
Emplois tremplin	37,598	36,794	27,035	22,170
TOTAL	693,900	650,457	640,837	606,875
HP	688,616	645,173	635,755	601,591
PJ	5,284	5,284	5,082	5,284

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	568,325
Sous fonction 10 - Services Communs	8,400
6234 : Réceptions	0,035
6226 : Honoraires	0,015
6231 : Annonces et insertions	0,080
611 : Contrats de prestations de services	0,200
6568 : Autres participations	0,090
6132 : Locations immobilières	0,004
617 : Études et recherches	0,080
6228 : Divers	3,757
6233 : Foires et expositions	0,005
6238 : Divers	0,001
65734 : Communes et structures intercommunales	0,175
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	1,000
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,005
6261 : Frais d'affranchissement	0,005
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,048
65738 : Organismes publics divers	2,900
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	269,525
611 : Contrats de prestations de services	112,525
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	6,000
65113 : Remboursement au CNASEA	70,000
65738 : Organismes publics divers	81,000
Sous fonction 12 - Apprentissage	290,400
65738 : Organismes publics divers	60,000
6552 : Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises (100,000
611 : Contrats de prestations de services	1,300
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	124,100
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	5,000
CHAPITRE 939 - Action économique	38,550
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	38,550
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	38,096
6234 : Réceptions	0,150
6182 : Documentation générale et technique	0,052
617 : Études et recherches	0,200
611 : Contrats de prestations de services	0,052
TOTAL	606,875

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,400	8,400	8,400	8,400
<i>HP10-002</i>	5,900	5,900	5,900	5,900
<i>PJ10-002</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,045	6,045	6,045	6,045
<i>hcdp</i>	3,545	3,545	3,545	3,545
<i>cpj</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	1,000	1,000	1,000	1,000
<i>hcdp</i>				
Stratégie	0,455	0,455	0,455	0,455
<i>hcdp</i>				
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,500	0,500	0,500	0,500
<i>hcdp</i>				
Lutte contre les discriminations	0,400	0,400	0,400	0,400
<i>hcdp</i>				

Action : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Les frais de gestion versés à l'ASP pour la gestion et le suivi de plusieurs dispositifs régionaux**

L'ASP assure pour le compte de la Région et dans le cadre d'une convention le versement des aides régionales au titre de divers dispositifs (dont l'ensemble des dispositifs prévus à la fonction 11, les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les aides PM'up, les emplois tremplins, le dispositif ARREA, etc.) ainsi que le paiement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. La dotation prévisionnelle pour 2015 s'élève à 3,500 M€ en AE et en CP.

Les missions transférées à la Région dans le cadre de la loi du 05 mars 2014, devraient être confiées en gestion à l'ASP. La compensation de ces frais de gestion supplémentaires doit être discutée en loi de finance 2015.

- **Les prestations de service et frais de publicité**

0,045 M€ en AE et en CP seront consacrés à diverses prestations de service (opérations de contrôle des modalités de versement des fonds structurels FSE, etc.) et frais de publicité de marchés.

- **Financement de Défi Métier (PJ)**

La subvention versée au GIP Carif –Oref francilien -Défi Métiers, en tant qu'organisme associé de la Région, s'élèverait pour 2015 à 2,500 M€ en AE et en CP. Cette affectation permettra à Défi Métier d'assurer les missions qui lui sont confiées notamment au titre de l'information sur l'offre de formation, de

l'animation des réseaux VAE, de l'observation des branches professionnelles.

Par ailleurs, la Région, comme l'Etat, apporteront des moyens en fonctionnement à la nouvelle Association régionale des missions locales (ARML), qui assurera, en lien avec Défi Métiers, l'animation des 76 missions locales d'île de France.

Action : Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi

L'enveloppe de 1 M€ en AE et en CP mobilisée sur cette action vise à renforcer la proximité et la lisibilité des politiques publiques régionales en informant et conseillant les Franciliens sur les dispositifs de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi afin qu'ils puissent mieux se les approprier pour mener à bien leurs projets professionnels.

Les actions suivantes pourront ainsi être conduites :

- le soutien aux forums et salons locaux destinés à favoriser l'insertion professionnelle, notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi, grâce au dispositif cadre relatif à l'information sur l'emploi ;
- les opérations de sensibilisation et d'information des jeunes et de la communauté éducative dans le cadre du partenariat entre la Région et le CIDJ ;
- le fonctionnement de la plate-forme d'informations téléphonique : 0810 18 18 18 ;
- le routage et la diffusion des publications régionales relevant de ce domaine.

De plus, des manifestations (conférences, états généraux, carrefours, colloques, salons...) seront organisées, notamment avec les partenaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour promouvoir l'ensemble des dispositifs auprès des Franciliens.

Action : Stratégie

Une enveloppe de 0,455 M€ en AE et en CP est proposée pour l'année 2015.

Il est prévu, d'abord, de poursuivre le financement des actions engagées en 2014 et d'amélioration des traitements statistiques :

- les relances téléphoniques relatives aux enquêtes d'insertion des bénéficiaires de formation professionnelle (I-Qual) et d'apprentissage (IPA) ;
- la réalisation d'évaluations pour la Direction de l'apprentissage et de l'emploi et la Direction de la formation professionnelle (tablettes numériques dans les CFA, sécurisation des parcours – E2C,...) ;
- des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assister les services dans la mise en œuvre des nouvelles compétences ou des compétences modifiées dans le cadre de la décentralisation.

Action : Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La Région a adopté en juin 2013 son plan d'action en faveur de l'égalité femmes hommes qui comprend 60 fiches dont 20 actions nouvelles qui seront progressivement mises en œuvre.

Au titre de la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Région est engagée fortement pour l'égalité professionnelle à travers l'élargissement des choix professionnels, le développement de la mixité des filières de formation et des métiers et le soutien à l'égalité en entreprise, surtout les PME et TPE.

Il est proposé 0,500 M€ en AE et CP pour 2015.

Action : Lutte contre les discriminations

L'orientation pour 2015 de l'appel à projets sur la lutte contre les discriminations dans les domaines de l'emploi et la formation permettra de susciter l'émergence de projets dans ces secteurs tout particulièrement.

Il est proposé 0,400 M€ en AE et CP pour 2015.

11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Accès à l'information et à l'orientation	23,865	23,770	23,065	23,220
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,720	20,720	21,031	20,720
<i>hcdp</i>				
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,645	1,550	1,307	1,500
<i>hcdp</i>				
Actions VAE	1,500	1,500	0,727	1,000
<i>hcdp</i>				

Le programme est doté de 23,770 M€ en AE et de 23,220 M€ en CP. Le programme est constitué de 3 actions :

- le soutien aux missions locales ;
- les pôles régionaux d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience ;
- les actions VAE.

Action : Soutien aux missions locales

La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 a introduit les Régions comme financeurs des missions locales, aux côtés de l'Etat, des communes, des intercommunalités et, parfois, des Conseils généraux. Le réseau francilien est composé de 76 missions locales couvrant la totalité du territoire. Constituées sous forme d'associations ou de groupements d'intérêt public, elles sont toutes présidées par un élu local, Maire ou Maire Adjoint. La Région est représentée dans chaque conseil d'administration par un de ses élus.

Le rapport cadre "Vers un Service Public Régional de la Formation et de l'Insertion Professionnelles" adopté le 26 juin 2008, par le Conseil Régional a fixé notamment, les principes et les modalités renouvelés de son soutien financier aux missions locales franciliennes. Ce soutien, encadré par une convention triennale (2015-2017) entre la Région et chaque mission locale. Cette convention est en cours de redéfinition, elle comprendra un socle constituant une dotation globale de fonctionnement et des financements supplémentaires relatifs à des mesures spécifiques (POP, parrainage, chèques mobilité).

Afin de soutenir, dans la continuité l'action des missions locales en matière d'accueil et d'accompagnement vers la qualification et l'emploi de ces jeunes, mais aussi de financer à titre complémentaire d'autres structures AIO (accueil, information et orientation), il est proposé d'inscrire 20,720 M€ en AE et 20,720 M€ en CP déployés de la façon suivante :

• L'appui au fonctionnement des missions locales

Dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25% et où les accueils en mission locale ont augmenté de 10%, il est proposé de poursuivre le soutien de la Région au fonctionnement de ces structures en affectant 14,270 M€ en AE comme sur 2014.

• Les mesures spécifiques

Les mesures spécifiques sont constituées des Parcours d'Orientation Professionnel (POP) et du dispositif parrainage. Ces dispositifs sont mis en œuvre par les missions locales et permettent soit d'assurer une orientation de courte durée visant à accompagner le jeune vers l'émergence, la confirmation et la construction de son projet professionnel (pour les POP) soit d'accompagner l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle en raison de «freins» occasionnés par manque de qualification ou d'expérience, mais aussi liés à des raisons de discriminations de toute forme (pour le parrainage).

Actuellement 59 missions locales franciliennes ont mis en œuvre le dispositif régional « Parcours d'Orientation Professionnelle » ouvrant la possibilité de financer 6 831 parcours. Quant au parrainage, 1807 jeunes issus de 46 missions locales ont été pris en charge.

Il est proposé de doter ces actions spécifiques à hauteur de 4,580 M€ en AE afin de conforter l'existant fortement mobilisé dans la période de crise actuelle.

- **Les aides au transport des jeunes**

Le Service public régional de formation et d'insertion professionnelle inclut l'accompagnement social des bénéficiaires des formations, principalement par la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Cet accompagnement social s'effectue aussi par la prise en charge des frais de transport des personnes en voie d'insertion. Cette politique se matérialise par deux dispositifs :

- le chèque mobilité, mis en œuvre par la Région Ile-de-France avec un complément financier du STIF, qui permet d'apporter chaque année un soutien aux déplacements de plus de 43 545 jeunes en insertion en 2013. Le chèque mobilité est distribué pour plusieurs motifs liés aux démarches professionnelles des jeunes : recherche de stage, d'emploi ou de formation ;

- la gratuité des transports publics franciliens est accordée aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans inclus, résidant en Ile-de-France, sans emploi, sortis du système scolaire, engagés avec le statut de stagiaires de la formation professionnelle dans l'un des dispositifs suivants : Avenir jeunes, programme Compétences, école de la deuxième chance. En 2013, cette mesure a bénéficié à 17 478 stagiaires.

Il est proposé de financer les aides aux transports à hauteur de 1,240 M€ en AE.

- **Autres structures d'accueil, d'information et d'orientation**

Le dispositif régional d'appui à l'orientation professionnelle des actifs a pour objet de renforcer l'orientation professionnelle et l'information sur les métiers pour l'ensemble des publics actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants).

Deux types de projets sont éligibles à l'aide régionale en complémentarité des financements de droit commun :

- aide à un choix raisonné d'orientation professionnelle, par la consultation d'un fonds documentaire (classique ou multimédia) et d'un accompagnement dans la consultation de celui-ci ;

- accompagnement spécialisé au bénéfice des personnes en situation de handicap, dans le but de faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle et à la qualification.

Il est proposé d'inscrire 0,500 M€ en AE.

D'autre part, la loi du 05 mars 2014 prévoit que la Région assure une mission d'animation et de coordination d'un nouveau service public régional, dédié à l'orientation des publics (SPRO).

Il s'agira d'accompagner la mise en place et le déploiement d'une nouvelle prestation de « Conseil en Évolution Professionnelle » (CEP), également prévue par la loi, qui sera dispensée au minimum par les réseaux de Pôle Emploi, des Missions Locales, des Cap Emploi (public en situation de handicap), des OPACIF (salariés) et par l'APEC (public cadre). Au-delà il est prévu que la Région anime l'ensemble des acteurs qu'elle considère, en accord avec le Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP), comme en mesure d'apporter un service public pour informer et aider tout public à s'orienter. Il peut s'agir des PLIE, des Maisons de l'Emploi, des Cités des Métiers, des permanences municipales pour l'emploi. Dans ce cadre la Région aura notamment à favoriser la formation des personnels, à assurer le repérage et l'échange des bonnes pratiques, à harmoniser les niveaux de services apportés.

- **Prestations de service en faveur du personnel des missions locales**

Enfin, 0,130 M€ en AE sont prévus au titre de la formation des personnels des missions locales et des autres structures d'AIO. Cette affectation permettra de financer une cinquantaine d'actions et la prise en charge de 600 salariés des missions locales.

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

Les antennes d'information conseil interviennent en amont de la démarche VAE, et constituent un enjeu stratégique pour la sécurisation des parcours des candidats à la VAE. En effet, ce premier niveau d'information et de conseil est souvent décisif pour éclairer le candidat potentiel sur son projet de parcours VAE. Les antennes sont présentes dans chaque département et assurent les missions suivantes :

- informer individuellement tout public sur la VAE ;

- conseiller le public, dans le cadre d'entretiens d'1h30, pour mettre en œuvre son projet de VAE, en

repérant la ou les certifications la plus adéquate au regard du projet de la personne ;
 - mettre en œuvre des prestations territorialisées d'une demi-journée, qui sensibilisent les professionnels de l'accueil, l'information et l'orientation sur la VAE ou participent à des projets ou événements de territoire portant sur la VAE.

Afin de permettre le maintien du pôle d'information conseil en VAE constitué de 8 antennes organisées en 23 implantations, il est proposé de doter cette action à hauteur de 1,550 M€ en AE et 1,500 M€ en CP.

Action : Actions VAE

Afin d'avoir une politique complète en matière de VAE, la Région a mis en place, en plus des antennes d'information conseil en VAE, un droit individuel à la formation tout au long de la vie sous forme de chéquiers accompagnement à la VAE et de chéquiers complément de formation.

La commande 2015 pour le chéquier unique VAE :

- 1 500 accompagnements classiques à la VAE, auxquels s'ajoutent 300 accompagnements complémentaires pour les personnes non certifiés, et 500 conseils post-jury pour les personnes n'ayant pas obtenu de validation totale ;
- 150 Formations complémentaire post-jury VAE ;
- 60 Formations facultatives avant jury pour les diplômés du domaine de la santé.

C'est pourquoi il est prévu une mobilisation financière à hauteur de 1,500 M€ en AE et 1 M€ en CP.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 05 mars 2014, l'État délègue sa responsabilité concernant l'accompagnement à la VAE, au-delà des demandeurs d'emploi, et y compris ce qui était jusqu'alors dévolu à l'AFPA. Cet accompagnement recouvre les actions d'assistance et de préparation de ces candidats après la recevabilité de leur dossier de candidature.». Ces dispositions doivent être précisées par un décret en Conseil d'État. Ce transfert fera l'objet de compensation.

L'État reste compétent sur la recevabilité du dossier de validation des acquis de l'expérience, ainsi que sur la mise en place d'actions collectives de validation des acquis de l'expérience en direction des entreprises.

La compétence en matière de VAE, que la Région mettait déjà en œuvre au travers des 23 points d'accueil et de conseil des 8 les Antennes VAE et l'aide à l'accompagnement individuel accordée par le biais du Chéquier unique VAE est donc confortée par cette décentralisation.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Mesures d'insertion professionnelle	52,690	52,970	45,650	47,500
HP11-005	49,906	50,186	43,068	44,716
PJ11-005	2,784	2,784	2,582	2,784
Accès aux savoirs de base	42,340	42,950	36,010	37,980
hcdp	40,198	40,808	34,070	35,838
cpj	2,142	2,142	1,940	2,142
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,350	10,020	9,640	9,520
hcdp	9,708	9,378	8,998	8,878
cpj	0,642	0,642	0,642	0,642

La Région intervient auprès des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi du fait d'une absence de qualification. L'objectif consiste à mettre en place des actions de formation adaptées permettant la re-mobilisation des personnes, l'accès aux compétences clés ainsi que la maîtrise de l'environnement professionnel.

Le programme "mesures d'insertion professionnelle" comprend :

- l'accès aux savoirs de base, avec le programme Avenir jeunes, lequel repose sur une offre territorialisée et répondant à plusieurs problématiques des jeunes telles que l'insertion sociale, l'aide au projet professionnel et la mise à niveau des savoirs ;
- les mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées, lesquelles reposent principalement sur des actions de formation initiées localement (Actions d'Initiative Territoriale), les écoles de la deuxième chance et les groupements de créateurs.

Le programme est doté de 52,970 M€ en AE et de 47,500 M€ en CP.

Action : Accès aux savoirs de base

La Région Ile-de-France souhaite offrir une réponse aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, touchés par les effets et les bouleversements de la crise économique et sociale.

En 2011, dans un contexte de dégradation continue de la situation économique et sociale, la Région entendait mettre en place une gamme de solutions renouvelée à la précarité et à l'exclusion des jeunes franciliens avec une politique de formation professionnelle ambitieuse. A ce titre, l'engagement pris par le Conseil régional d'offrir à ce public les moyens de réussir son insertion sociale et professionnelle se traduit par l'évolution du dispositif « **Avenir Jeunes** », véritable outil régional d'aide à l'insertion par la construction d'un projet professionnel réaliste en vue d'accéder à des formations pré-qualifiantes, qualifiantes, à l'alternance ou à l'emploi.

Le fonctionnement de ce dispositif, dont les résultats positifs sont avérés, est renouvelé en 2015 et il s'appuie sur le rôle capital que joue le réseau des missions locales franciliennes cofinancées par la Région, dans l'accueil, le conseil et l'orientation des jeunes vers les prestations offertes.

Les missions locales permettent en effet d'identifier le public concerné et lui proposent les solutions adaptées aux besoins d'insertion en l'orientant sur les pôles de projet professionnel qui sont en charge – avec les espaces de dynamique d'insertion- de la mise en œuvre du dispositif « Avenir Jeunes ».

il s'appuie donc sur deux modalités d'intervention : les Pôles de Projet Professionnel pour travailler sur le projet professionnel et les savoirs de base, et les Espaces de Dynamique d'Insertion pour résoudre les problèmes des jeunes les plus en difficulté.

Il est proposé de doter les **Pôles de Projet Professionnel** à hauteur de 38,300 M€ en AE et les **Espaces de Dynamique d'Insertion** à hauteur de 4,650 M€ en AE.

Au total, le dispositif "Avenir jeunes" serait financé à hauteur de 42,950 M€ en AE et 37,980 M€ en CPF (HP et PJ).

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 05 mars 2014, l'État transfère à la Région la prise en charge des formations dites « Compétences Clés. Celles-ci dispensées dans les huit départements de l'Ile-de-France, ont bénéficié à 9701 personnes sur les deux dernières années.

Ces formations sont ouvertes aux adultes en difficultés linguistiques et aux personnes sans qualification reconnue, quel que soit leur âge. L'accès à la maîtrise des compétences clés concerne également les adultes ayant obtenu une certification de premier niveau de qualification, mais nécessitant une actualisation de leurs compétences générales, soit parce que la certification obtenue présente un risque d'obsolescence, soit parce qu'elle ne valide pas des connaissances générales.

La loi transfère également à la Région le centre de ressource illettrisme Ile-de-France. Ce centre apporte un conseil et une expertise aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et aux prescripteurs (Missions Locales, Pôle Emploi, Cap Emploi) du dispositif « Compétences Clés », en animant notamment des journées de professionnalisation. Il gère également un centre de ressource documentaire et pédagogique sur l'illettrisme.

Dans le cadre de ces transferts un montant de compensation doit être arrêté.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Les mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires regroupent les AIT, (Passerelles, les chantiers écoles et les AEPF) , les groupements de créateurs et les E2C.
Il est proposé 10,020 M€ en AE et 9,520 M€ en CPF.

• Les Actions d'Initiative Territoriale (AIT)

Les Passerelles entreprises :

Les Passerelles entreprises visent le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi locale, par le biais de formations adaptées aux besoins des publics et des entreprises, et impliquant pleinement ces dernières à toutes les étapes de la démarche. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ont été revues en 2013 (n° CR 41-13 du 20 juin 2013), apportant plus de souplesse aux acteurs, afin de s'adapter au mieux aux contraintes des entreprises et favoriser ainsi le déploiement de ce dispositif à l'échelle régionale. Il est proposé de soutenir ce dispositif à hauteur de 2,040 M€ en AE pour 2015. Cette enveloppe permettra de financer au minimum une quarantaine de passerelles entreprises.

Les Chantiers École :

Les Chantiers école, pour lesquels il est proposé une autorisation d'engagement de 0,810 M€, permettent d'accompagner vers un retour à l'emploi ou à une formation qualifiante des personnes peu ou pas qualifiées et en grande difficulté tant sur le plan professionnel que social. Ce dispositif propose pour cela une pédagogie alternative aux méthodes de formation « traditionnelles », qui se base sur des mises en situation pratique à partir d'un support concret et « grandeur nature » réalisé collectivement par les stagiaires. Ces opérations, construites et mises en œuvre dans un large partenariat local, proposent une approche associant a minima une transmission de gestes et comportements professionnels à partir de mises en situation pratiques, un accompagnement socio professionnel et des temps d'immersion en entreprise.

Cette enveloppe permettra de financer une vingtaine de projets.

Accès à l'Emploi des Publics les plus Fragiles (AEPF) :

Ce dispositif, adopté par l'assemblée régionale le 20 juin 2013 (n° CR 41-13), vise à soutenir des actions spécifiques menées en faveur des Franciliens et Franciliennes les plus en difficulté et accompagné-e-s par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dont c'est la vocation.

Des thématiques différentes peuvent être ciblées dans le cadre des appels à projets, en adéquation avec les priorités régionales et les besoins des publics ciblés.

Pour 2015, il est proposé de doter ce programme d'une enveloppe de 0,650 M€ en AE.

Cette enveloppe permettra le soutien d'une trentaine de projets.

• Groupement de créateurs

Cette action d'insertion professionnelle a pour objectif de permettre à des personnes éloignées de l'emploi et peu qualifiées, notamment des jeunes, de faire émerger leur projet de création d'activité et d'acquérir un diplôme d'enseignement universitaire entrepreneuriat (DUCA). En vue d'une répartition équilibrée sur le territoire régional, la question d'une implantation de cette mesure sur le département des Yvelines (seul département non couvert) est envisagée dans le cadre d'une répartition renouvelée de l'enveloppe qu'il est proposé de fixer à 0,520 M€ en AE.

• Les Écoles de la deuxième chance (E2c)

Ces structures (une par département avec au moins 2 implantations) dans lesquelles l'alternance école/entreprise tient une place prépondérante accueillent principalement des jeunes motivés âgés de 16 à 25 ans, sortis depuis 2 ans du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les E2c donnent accès à un suivi personnalisé, des choix et des méthodes pédagogiques adaptés et enfin à un réseau partenarial avec des opérateurs économiques d'envergure.

Leur objectif est d'inscrire les jeunes dans un parcours de qualification vers un métier et un emploi durable.

Mises en place à l'initiative des collectivités et des partenaires locaux, les E2c bénéficient du soutien de la Région au titre du fonctionnement pour un maximum de 30% du budget global de chaque école. L'État, les collectivités locales, le Fonds Social Européen et les entreprises constituent les autres sources de financement des E2c.

Pour 2015, le réseau des E2C est stabilisé avec un fonctionnement en année pleine pour l'ensemble des

23 sites ; c'est pourquoi, il est proposé de maintenir l'action à hauteur de 6 M€ en AE (HP et PJ).

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Qualification par la formation continue	108,395	107,480	94,250	103,105
<i>HP11-006</i>				
Programme qualifiant et FOAD	96,050	97,430	82,350	92,170
<i>hcdp</i>				
Actions sectorielles	1,445	1,250	1,160	1,200
<i>hcdp</i>				
Formations complémentaires	5,450	4,350	5,300	4,500
<i>hcdp</i>				
Programme qualifiant territorialisé	0,450	0,450	0,440	0,430
<i>hcdp</i>				
chéquiers qualifiants	5,000	4,000	5,000	4,805
<i>hcdp</i>				

Ce programme constitue le principal levier de la Région en matière de qualification des demandeurs d'emploi en leur garantissant un accès à un premier niveau de diplôme.

Le public visé est principalement constitué de personnes privées d'emploi et aussi de jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

Ce programme est constitué des mesures suivantes :

- programme qualifiant et FOAD ;
- actions sectorielles ;
- formations complémentaires ;
- Programme Qualifiant Territorialisé (PQT) ;
- chéquiers qualifiants.

Pour 2015, il est proposé d'affecter un montant de 107,480 M€ en AE et de 103,105 M€ en CP.

Action : Programme qualifiant et FOAD

Le programme qualifiant "Compétences" a pour objectif la formation de 21 000 personnes privées d'emploi par an sur les 22 principaux domaines franciliens d'activité économique.

Il se compose de parcours d'accès à la qualification, certifiants et professionnalisants. Chacun de ces parcours est adapté aux besoins de reconversion et/ou de qualification des demandeurs d'emploi en lien avec les besoins des entreprises, rapportés notamment par leurs branches professionnelles respectives.

Dans un souci d'assurer une sécurisation des parcours de formation et d'insertion professionnelles, les stagiaires des programmes Pôle de projet professionnel, Espace de dynamique d'insertion et des E2C doivent pouvoir accéder, en priorité, au programme Compétences.

En 2015, une nouvelle programmation Compétences concernant les domaines d'activité liés aux services sera mise en place. Celle concernant les domaines d'activité de l'agriculture, de l'industrie, du BTP, du transport et des métiers de l'aéroportuaire renouvelée en 2014 sera reconduite. Il est donc demandé de doter ce programme à hauteur de 97,430 M€ en AE et de 92,170 M€ en CP.

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 05 mars 2014, l'État transfère à la Région l'organisation et le financement des formations professionnelles, pré-qualifiantes et qualifiantes, des établissements pénitentiaires en gestion publique situés sur leur territoire.

La décentralisation permettra de proposer une offre de formation davantage orientée vers l'emploi, en lien avec les caractéristiques de l'économie régionale, et de faciliter la transition entre les formations dispensées en détention et l'offre de formation de droit commun, afin qu'une formation commencée en établissement puisse se poursuivre plus facilement après la libération.

Le niveau de formation des personnes détenues est sensiblement plus faible que celui de l'ensemble de la population. En effet, quatre personnes détenues sur cinq ont un niveau de formation inférieur au niveau V (CAP-BEP) et 11 % sont en situation d'illettrisme, contre 7 % dans l'ensemble de la population française.

En 2014, le plan de formation pris en charge par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Ile-de-France et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) d'Ile-de-France, avec l'appui du Fonds Social Européen (FSE) jusqu'en 2013, a bénéficié à 1073 personnes détenues. 78 % des personnes en formation ont bénéficié d'une rémunération.

Une compensation est prévue dans ce cadre.

Action : Actions sectorielles

Le programme sectoriel Culture s'adresse à des demandeurs d'emploi ayant une expérience confirmée dans le secteur culturel. Le programme permet aux bénéficiaires de parfaire leurs connaissances soit sur les métiers strictement artistiques (comédien, musicien, danseur, chanteur et metteur en scène) soit sur les métiers techniques (réalisation, son, lumière, décor, montage post-production) soit, enfin, sur des métiers d'administration et de production.

Le programme sectoriel culture est complété d'un soutien à des projets de formation portés par des organismes culturels à rayonnement national voire international tels la fondation Royaumont.

Secteur fortement représenté en Ile-de-France du fait de la présence sur le territoire des principaux intervenants du spectacle vivant, il convient de soutenir la filière en dotant ce programme en 2015 de 1,250 M€ en AE et de 1,200 M€ en CP.

Action : Formations complémentaires

L'action « Formations complémentaires » recouvre plusieurs dispositifs qui complètent positivement le paysage de l'action régionale. Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs, il est proposé une dotation de 4,350 M€ en AE et de 4,500 M€ en CP, répartie comme suit :

- **Les "Expérimentations"** qui permettent le financement d'opérations exploratoires en matière de formation et de pédagogie sont dotées de 0,300 M€ en AE.

- Les **formations à "L'anglais aéroportuaire"** se déroulent sur Roissy et Orly sur la base d'une consultation régie par le code des marchés publics. Le budget 2015 de 0,500 M€ en AE correspond à la reconduction des marchés en cours.

- Dans le cadre de l'action de la Région en faveur de la **mobilité européenne et internationale** il est proposé un budget de 1,450 M€, permettant de soutenir la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- le dispositif régional Mobil'Access est ouvert aux jeunes diplômés, aux demandeurs d'emplois et aux jeunes issus des missions locales : le soutien aux projets individuels et collectifs de mobilité internationale a pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi ;

- la participation régionale au programme Eurodyssée, créé en 1985 par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), permet aux Franciliens de bénéficier d'une formation linguistique et d'un stage en relation avec leur profil professionnel dans une entreprise d'une région européenne ;

- la Région favorise la mise en œuvre de projets de mobilité vers les zones faisant l'objet d'accords de coopération décentralisée telle qu'à Hanoi. Dans ce cadre, le programme Mobil'Asie dispositif régional consiste à organiser des stages en entreprise à Hanoi pour une durée de 6 mois ;

- le Dispositif de Soutien aux Expérimentations et aux Partenariats (DSEP) permettra de renouveler Mobil'Québec dans le cadre d'un partenariat avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ). D'autres projets de mobilité à l'initiative de structures d'insertion socio-professionnelle pourront par ailleurs être accompagnés ;

2014 a été la première année de mise en œuvre d'Erasmus+, le nouveau programme de formation et d'éducation tout au long de la vie de l'Union européenne. Il fusionne tous les précédents programmes

européens de mobilité ciblés par statut, dont l'ex programme Leonardo en faveur des Personnes sur le Marché du Travail (PMT). Il est donc proposé en 2015 l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention, en remplacement de Leonardo, afin d'accompagner les bourses individuelles de mobilité accordées au titre de la formation professionnelle par l'Agence 2E2F.

- Concernant l'**accompagnement du "Mouvement sportif "** - qui promeut la formation des bénévoles aux brevets sportifs ainsi que la formation des arbitres, officiels, encadrants et dirigeants de club - il est proposé de maintenir une dotation à hauteur de 2,100 M€ en AE.

Action : Programme qualifiant territorialisé

Le Programme Qualifiant Territorialisé (PQT) a pour ambition de construire une offre de formation spécifique pour répondre à des besoins locaux.

La méthodologie d'élaboration des PQT repose sur l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les besoins de formation avec des partenaires locaux, le Service Public de l'Emploi, les conseils généraux, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ; d'un recensement des offres de formation de chaque partenaire existantes sur le territoire ou raisonnablement accessibles géographiquement par les personnes domiciliées sur la zone concernée ; de la mobilisation de ces ressources en facilitant prioritairement l'accès du public visé aux programmes structurels de formation (Région, Pôle Emploi, ...) et l'élaboration, le cas échéant, d'une action de formation spécifique répondant aux besoins prioritaires du territoire.

Ce dispositif comporte deux modalités de gestion distinctes selon les territoires et la volonté des acteurs locaux : soit un soutien régional à une structure territoriale bénéficiant de cofinancements, soit une intervention régionale sous forme d'achat de prestation.

Pour 2015, il est prévu de doter cette mesure à hauteur de 0,450 M€ en AE et 0,430 M€ en CP.

Action : chéquiers qualifiants

Le "Chéquier Qualifiant" est devenue une action distincte depuis 2014.

Cette action a pour objectif de répondre à un besoin individuel de formation spécifique en complémentarité avec l'offre structurelle de la Région.

Il fait l'objet d'une proposition à 4 M€ en AE et 4,805 M€ en CP sur 2015 afin de prendre en compte l'application sur une année pleine des nouveaux critères d'attribution (CR de février 2012) et l'augmentation significative depuis 2013 du nombre de demandeurs d'emploi orientés sur cette mesure.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Accompagnement de la formation des salariés <i>HP11-007</i>	12,250	12,250	13,750	10,000
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,250	13,750	10,000

Le programme d'accompagnement de la formation des actifs et principalement des salariés, poursuit deux objectifs complémentaires :

- un objectif de promotion sociale et de lutte contre les inégalités qui vise à faciliter, par la formation, l'évolution professionnelle des actifs qui accèdent le moins à la formation, particulièrement ceux peu qualifiés ;
- un objectif de sécurisation des parcours et de continuité professionnelle qui vise à favoriser la formation des salariés fragilisés pendant qu'ils sont sous contrat, afin de consolider leur emploi ou de préparer leur reconversion, sans attendre qu'ils deviennent demandeurs d'emploi et qu'ils connaissent des difficultés pour commencer à envisager un parcours de formation.

Action : Accompagnement de la formation des salariés

Pour 2015, il est proposé de doter ce programme à hauteur de 12,250 M€ en AE et de 10 M€ en CP.

• Soutien aux démarches de promotion sociale et professionnelle des actifs

A ce titre, la Région soutiendra à hauteur de 4,050 M€ en AE, les centres franciliens d'enseignement du CNAM qui dispensent aux salariés des formations conduisant à la délivrance de diplômes reconnus et transférables au niveau européen. Par ailleurs, les Universités franciliennes dispensant aux salariés la formation préparant au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires qui ouvre les mêmes droits que le baccalauréat et les formations mises en oeuvre par les Chambres de Métiers pour les artisans et conjoints d'artisans bénéficieront d'un soutien à hauteur de 1,350 M€ en AE.

• Interventions partenariales dans le cadre de la politique régionale de continuité professionnelle

Dans une conjoncture économique difficile, génératrice de fortes tensions sur le marché de l'emploi, le développement des compétences représente un outil essentiel à la sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés fragilisés. A cette fin la participation de la Région aux opérations engagées par les OPCA et OPACIF permet de soutenir des actions de différents types : acquisition des savoirs de base, adaptations aux conversions écologiques, sociales et technologiques, mais également les formations suivies au titre du congés individuels de formation, les bilans de compétences et les accompagnements dans le cadre des congés VAE.

En 2015, ces interventions se maintiendront à hauteur de 6,850 M€ en AE.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	84,000	85,600	84,000	85,600
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	78,000	80,000	78,000	80,000
<i>hcdp</i>				
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	5,600	6,000	5,600
<i>hcdp</i>				

Par ce programme, la Région Ile de France apporte un soutien à la rémunération et à la protection sociale des demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits dans les formations professionnelles agréées par le Président de Région, après avis du Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

L'intervention des Régions dans ce cadre est prévue principalement aux articles L6341-1, L6341-4, L6341-5 et L6341-6 de la sixième partie, livre III, titre IV du code du travail.

Ce programme comporte deux actions, la rémunération des stagiaires et les mesures d'accompagnement des stagiaires.

Pour 2015, il est proposé d'augmenter ce programme à hauteur de 85,6 M€ en AE ainsi qu'en CP.

Action : Rémunération des stagiaires

Cette action permet la rémunération au titre de la formation professionnelle de près de 30 000 stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Ainsi, au titre de sa compétence exclusive en matière de formation professionnelle des jeunes de 16/25 ans sans qualification, la Région prend en charge la rémunération pour l'ensemble des stagiaires inscrits dans ses mesures d'insertion professionnelle.

Concernant, ses programmes qualifiants, la répartition entre les deux principaux financeurs des rémunérations (Assurance chômage et la Région) versées aux stagiaires est proche de l'équilibre (60%

par la Région et 40% par Pôle Emploi). Celle-ci est conforme aux dispositions prévues, notamment pour le programme régional qualifiant Compétences. Elle souligne également la volonté de la Région de participer au financement de tous les stagiaires non indemnisés par Pôle Emploi ou qui atteignent la fin de leurs droits durant la période de formation.

Enfin, depuis 1983, la Région assure aussi le financement de la rémunération des stagiaires en situation de handicap en formation dans les Centres de Reclassement Professionnel dits à "vocation régionale".

Pour 2015, il est prévu de doter cette action à hauteur de 80 M€ en AE et en CPF.

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 05 mars 2014, l'État transfère à la Région est chargée, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées.

Dans ce cadre, elle doit définir un programme de formation des personnes en situation de handicap mais aussi assurer la rémunération des publics dans l'ensemble des Centres de rééducation professionnelle (CRP) présents sur le territoire régional. De ce fait, la Région Ile-de-France, qui agréait déjà à rémunération les formations des 8 CRP et d'un centre de pré-orientation, assurera désormais la rémunération des stagiaires des 23 centres franciliens. Le nombre de stagiaires rémunérés devrait ainsi passer de 2 500 à 5 000 par an, et le montant de rémunération versée aux stagiaires concernés devrait également doubler.

Ce transfert doit faire l'objet d'une compensation.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

Les mesures d'accompagnement des stagiaires seront financées en 2015 à hauteur de 5,600 M€ en AE et en CPF.

Ces mesures permettent le **soutien aux fonctions d'hébergement et de restauration** des stagiaires de la formation professionnelle assurée par l'AFPA pour 5 M€ en AE ainsi que la prise en charge du financement du **permis de conduire des jeunes en insertion** pour 0,600 M€ en AE.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100

Action : Formation des emplois tremplin

Ce programme composé d'une action unique propose une offre de formation aux personnes occupant un poste dans le cadre du dispositif régional "emploi tremplin" en modalité Chéquier. 0,100 M€ en AE et en CP seront consacrés à la mise en œuvre de cette action.

12 - Apprentissage

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Qualification par l'apprentissage		249,550	233,600	235,300	232,800
	<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA		210,550	203,370	210,550	203,370
	<i>hcdp</i>				
Accompagnement de la politique d'apprentissage		39,000	30,230	24,750	29,430
	<i>hcdp</i>				

Action : Financement des CFA

Il est prévu un montant de 203,370 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2015, en baisse de 3,4% par rapport au budget précédent pour tenir compte de la baisse des effectifs de la précédente rentrée

Ce montant servira à financer les dépenses de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis.

Deux éléments majeurs déterminent le montant de la dotation régionale pour chaque CFA :

- les ressources dont disposent les CFA, essentiellement la taxe d'apprentissage,
- les effectifs d'apprentis accueillis.

Les fortes variations attendues sur la collecte de taxe d'apprentissage, accentuées cette année par la mise en œuvre de la réforme approuvée par la loi du 5 mars 2014 et l'évolution, toujours incertaine, des effectifs compliquent l'exercice de la prévision budgétaire pour 2015. Bien que les récentes lois améliorent en partie l'équité du système de financement des CFA, la Région devra dans les premières années de leur application jouer son rôle de redistribution de façon accrue.

Pour les effectifs d'apprentis, une prévision a été établie en très légère baisse à -1% soit environ 900 apprentis en moins. Le contexte économique dégradé n'incite pas les employeurs à s'engager dans le recrutement d'apprentis surtout sur les premiers niveaux de formation majoritairement recrutés par des TPE/PME. De plus la baisse des entrées en apprentissage de 2014 se répercutera automatiquement sur les effectifs de 2^{ème} année de 2015. La baisse, est quelque part déjà inscrite sauf si une forte mobilisation des entreprises intervenait d'ici la fin de l'année en réponse aux efforts du gouvernement (pacte de responsabilité, nouvelle aide à l'apprenti supplémentaire).

Après les réformes régionales ambitieuses approuvées et mises en œuvre depuis 2011 dans le domaine du soutien régional à l'apprentissage, 2015 sera une année de plein exercice de ces modalités d'intervention rénovées, mais ce sera également une année de réflexion pour trouver des solutions nouvelles afin d'aider les CFA en grande difficulté.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

Il est proposé une enveloppe de 30,230 M€ en autorisations d'engagement et 29,430 M€ en crédits de paiement, soit une hausse de 19% de ces derniers.

Cette action comprend l'ensemble des mesures que la Région met en œuvre afin d'apporter un soutien qualitatif au fonctionnement des CFA et un appui renforcé au développement de l'apprentissage en agissant notamment sur l'accès et la sécurisation du contrat d'apprentissage.

2015 verra la montée en puissance des dispositifs concourant à la signature de nouveaux contrats d'apprentissage pour enrayer la baisse des effectifs et renforcer l'effort déjà entrepris en 2014. Ainsi les dispositifs d'accès à l'apprentissage, développeurs et qualité verront leur budget augmenter et les actions seront concentrées sur les premiers niveaux de qualification.

Les actions seront menées avec la répartition prévisionnelle suivante en autorisations d'engagement :

- 7,500 M€ pour le **dispositif d'accès à l'apprentissage**. Ce dispositif permet, d'une part, d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers la signature d'un contrat d'apprentissage et, d'autre part, de proposer une solution transitoire aux jeunes subissant une rupture de contrat en cours de formation. Le statut de stagiaire de la formation professionnelle des jeunes bénéficiaires de ce dispositif participe à la sécurisation des parcours de formation.

Afin de permettre une montée en charge du dispositif d'accès, indispensable au développement de l'apprentissage, il est proposé un budget ambitieux de 7,5 M€ en augmentation de 4% par rapport à 2014. Cela permettra de développer les actions d'accompagnement renforcé, plus longues et complexes touchant des jeunes en difficulté (connaissant des difficultés sociales un handicap, en décrochage scolaire,...). En 2015, 18 000 jeunes devraient bénéficier de ce dispositif.

- 6 M€ pour **l'amélioration des conditions de vie des apprentis**. L'année 2015 se caractérise par la deuxième année de mise en place du dispositif de « l'aide à l'entrée en apprentissage » Ce dispositif concentre les aides sur la première année de formation en apprentissage pour les apprentis des niveaux III à V.

S'ajoute à cela un partenariat avec l'Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs (places réservées aux apprentis, dispositif d'accueil d'urgence en foyer).

Enfin comme chaque année, la personnalisation de la carte d'étudiant des métiers remise aux apprentis et le routage dans les CFA, sont prévus.

- 3,500 M€ pour la **mobilité internationale des apprentis**. Cette enveloppe permettra de soutenir :

- les CFA dans l'organisation des séjours à l'étranger pour environ 7 000 apprentis ;

- le dispositif Eurostart qui permet l'organisation de séjours de plus longue durée (6 mois) en Europe pour une centaine de jeunes ;

- la mise en œuvre de partenariats internationaux entre les CFA et des centres de formation à l'étranger.

- 3,380 M€ seront affectés pour les différents dispositifs de **développeurs de l'apprentissage**

Pour les développeurs, ce budget permettra de financer une centaine de postes de développeurs répartis en quatre catégories : les développeurs de l'apprentissage en CFA, les développeurs territoriaux, le développeur sectoriel (sport) et les développeurs thématiques (médiateurs). Les développeurs de l'apprentissage en CFA partagent leur temps entre la prospection des entreprises et l'accompagnement des jeunes, en vue de la signature de contrats d'apprentissage. En 2015, les CFA formant des apprentis sur les premiers niveaux de qualification seront privilégiés dans le choix des postes cofinancés par la Région. Les COM territoriaux, qui sont des déclinaisons départementales du COM Etat-Région, ont permis le financement de postes de développeurs territoriaux, à raison de deux ETP par département. Ils sont censés prendre fin le 31 décembre 2014. En 2015, les huit départements franciliens ainsi que la zone aéroportuaire de Roissy, qui bénéficiaient de ces postes, les verront reconduits à la même hauteur que précédemment. Les missions confiées aux développeurs territoriaux sont centrées sur l'animation départementale et la mise en réseau des acteurs impliqués dans le développement de l'apprentissage. Le développeur sectoriel sport poursuivra sa mission de développement de l'apprentissage dans le domaine du sport. Les développeurs médiateurs, enfin, répartis sur les 8 départements franciliens, poursuivront leur mission de lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage.

- 4 M€ pour améliorer la qualité de l'alternance dans les CFA, former les personnels de CFA, financer les actions innovantes en matière d'apprentissage et renforcer l'accompagnement des 40 CFA engagés dans la démarche EVOA.

La démarche qualité insiste sur la posture proactive du jeune et de l'équipe CFA qui l'accompagne vis-à-vis des entreprises, en amont et au cours du contrat d'apprentissage. L'accent est mis sur le suivi des jeunes en difficulté. En 2015, les 72 CFA volontaires pourront mettre en place des projets visant l'amélioration de la qualité de l'alternance auprès de 14 500 jeunes. Le dispositif qualité permettra d'accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques mais également les directions des CFA à déployer ces projets d'un point de vue organisationnel et managérial. Outre le travail porté sur l'axe prévention des ruptures de contrats qui concernera environ 10 700 jeunes, le dispositif qualité visera également à accompagner plus de 3 600 jeunes à la recherche de contrats et viendra à cet effet en appui méthodologique au dispositif « Accès à l'apprentissage ».

Le dispositif de formation aura lui pour objectif de répondre aux besoins de professionnalisation de l'ensemble des personnels de CFA. Des parcours modularisés et adaptables aux besoins de chacun

seront ainsi proposés suite à un entretien de positionnement. Les formateurs pourront continuer à bénéficier d'un parcours visant la certification « Formateur de l'alternance » de niveau III du CNAM. Des efforts particuliers seront portés sur l'individualisation des formations, l'accompagnement des CFA dans l'utilisation des outils dématérialisés, l'accompagnement des jeunes à la recherche de contrats, l'appui des équipes sur la prospection, le développement et la fidélisation de leur réseau d'entreprises. Les CFA pourront continuer à solliciter l'offre de formation modulaire afin de développer des projets spécifiques. Enfin, des vidéos montrant des pratiques pédagogiques innovantes de CFA continueront à être conçues et mises en ligne sur la WebTV régionale « www.apprentilive.fr ».

Les contrats EVOA accompagnent les Centres de formation d'apprentis dans une dynamique vertueuse sur quatre piliers : Gouvernance, Responsabilité éducative et sociale, Responsabilité environnementale, Responsabilité économique. Aujourd'hui 40 CFA sont engagés dans cette démarche et poursuivent des objectifs précis en matière de développement durable. Afin de les aider à mener à bien ces actions, un accompagnement individualisé leur est proposé.

- 0,850 M€ pour les **actions culturelles, citoyennes et sportives**, l'opération événementielle « les Apprentiscènes » et accompagner l'équipe régionale aux Olympiades des métiers.

Ainsi 1 000 jeunes seront accueillis au mémorial de Caen, au mémorial de la Shoah et à la Maison Jean Monnet. 3 000 apprentis pourront bénéficier de l'opération « lycéens et apprentis au cinéma » reconduite avec succès depuis 10 ans.

Plusieurs dizaines de jeunes, souvent en grande difficultés, seront accueillis au sein des ateliers d'animation éducative mis en place dans les CFA et axés sur un moyen d'expression (écriture, photographie, danse, cirque, audiovisuel ...).

Les finales nationales des 43èmes Olympiades des Métiers auront lieu à Strasbourg en janvier 2015. La Région soutien les jeunes apprentis franciliens membres de l'équipe régionale des métiers qui défendra l'excellence de l'Ile-de-France lors de ces sélections nationales.

Le dispositif « ApprentiScènes » permettra à 350 apprentis et pré apprentis de se professionnaliser et d'améliorer leur posture en entreprise grâce à une formation à partir des techniques théâtrales.

- 5 M€ afin de préparer le transfert de compétences qui va s'opérer en 2015 consécutivement à l'adoption de la loi SAPIN du 5 mars 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	72,600	101,000	57,600
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	72,600	101,000	57,600

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

Les modalités de versement des primes ont fortement évolué en 2014 puisqu'une refonte du dispositif a été mise en place par le gouvernement et une concentration de l'effort sur les petits employeurs (T.P.E.) a été actée. Un nouveau règlement d'attribution a été entériné par l'assemblée régionale en février 2014 et mis en œuvre pour la 1^{ère} année fois pour la rentrée 2014-2015. Cette mise en œuvre sera donc poursuivie en 2015 et impactera donc plus fortement l'enveloppe consacrée à ce dispositif en 2015 que cela ne fut le cas en 2014.

En 2014, le maintien de la prime de première année pour tous était garanti aux employeurs signant avant le 31 décembre 2013. Une dégressivité a été par contre immédiatement appliquée sur les deuxièmes années et troisièmes années de formation. La dégressivité était forte pour les TPE (1000 € au lieu de 1429 et 1374€) et très forte pour les PME (500 et 200€ au lieu de 1363 et 1331€).

A partir de 2015, les primes ne sont attribuées qu'aux entreprises de moins de 10 salariés, 1000 € par an (en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année).

En 2012, en Ile-de-France, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 48,5% des entreprises bénéficiant d'une prime (19 710 entreprises sur un total de 40 593). En revanche, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 36% du montant des aides versées en 2012 (34 244 851 € sur un total de 94 246 837 € versés). Cela s'explique par le fait que les entreprises de plus grande taille embauchent souvent plusieurs apprentis, ce qui est peu le cas des TPE.

Parallèlement, dans le cadre du vote du projet de loi de Finance 2015, un amendement a été adopté pour la mise en place d'une nouvelle prime à l'embauche pour tout nouvel apprenti recruté par les entreprises de moins de 250 salariés.

En 2015, il pourra donc être versé avec un montant total en AE et CP de 72,600 M€ :

1. le reliquat des primes dues au titre des campagnes 2011, 2012 et 2013 soit un montant prévisionnel de 37,250 M€ ;
2. environ 52% du flux 2015 qui correspond aux primes éligibles au titre de l'année scolaire 2014-2015 (P1 2014, P2 2013, P3 2012) soit un montant prévisionnel de 20,350 M€ ;
3. Une enveloppe prévue pour les nouvelles primes à l'embauche telles que créées par la Loi de Finances pour un montant prévisionnel de 15 M€.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Soutien à l'emploi	53,650	53,687	35,322	38,550
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,755	8,430	2,654	8,200
<i>hcdp</i>				
Participation à la rémunération des contrats aidés	13,297	8,463	5,633	8,180
<i>hcdp</i>				
Emplois tremplin	37,598	36,794	27,035	22,170
<i>hcdp</i>				

Il est proposé une enveloppe de 53,687 M€ sur ce programme « Soutien à l'emploi ».

Ce programme « soutien à l'emploi » regroupe les 3 actions suivantes :

- l'action « accompagnement dans l'emploi », dotée de 8,430 M€ en AE ;
- l'action « Emplois-tremplin », doté de 36,794 M€ en AE ;
- l'action « Participation aux contrats aidés, doté de 8,463 M€ en AE.

Une enveloppe de 38,550 M€ est prévue en crédits de paiement.

Action : Accompagnement dans l'emploi

8,430 M€ sont prévus sur l'action « Accompagnement dans l'emploi », et 8,200 M€ sont prévus en crédits de paiement.

Il est proposé, d'une part, de consacrer une partie de cette action, une enveloppe de 2,430 M€, aux dispositifs suivants (selon une répartition prévisionnelle) :

- Groupements d'Employeurs : 0,200 M€ ;
- Plateformes RH : 0,900 M€ ;
- Dialogue social et expérimentations : 0,180 M€ ;
- Programme professionnalisation des acteurs de l'emploi : 0,100 M€ ;
- Actions de promotion et de valorisation : 0,150 M€ ;
- PACTES : 0,600 M€ ;
- Etudes et évaluations : 0,300 M€ .

D'autre, part une nouvelle enveloppe de 6 M€ est intégrée à l'action "accompagnement dans l'emploi" afin de préparer le transfert de compétences qui va s'opérer en 2015 suite à l'adoption de la loi SAPIN du 5 mars 2014.

1. Pour les dispositifs "Emploi" une enveloppe de 1,380 M€ est proposée en AE :

Les Plateformes RH

D'abord lancé sous forme d'expérimentation et pérennisé en 2013 par l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention, le dispositif Plateforme RH entre en 2015 dans sa troisième année d'exécution. 16 plateformes proposant une offre de services RH de proximité aux dirigeants de petites entreprises et d'associations ont été soutenues en 2013 et 2014.

En cohérence avec les objectifs visés par le rapport-cadre et afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif conçu sous un angle pluriannuel par l'adoption d'un conventionnement sur 3 ans, il est proposé

de doter ce dispositif de 0,900 M€ d'AE.

Une partie de cette enveloppe pourra être consacrée à l'acquisition d'abonnements à des revues spécialisées à destination des animateurs des PFRH, à des opérations de coordination et de communication autour du dispositif, à des prestations à destinations des bénéficiaires des PFRH.

Les groupements d'Employeurs

Conformément au règlement d'intervention adopté le 20 juin 2013, le soutien aux groupements d'employeurs se poursuivra sous différentes formes : étude de faisabilité, aide au démarrage, aide au développement, aide par emploi créé, aide à la formation des dirigeants. En cohérence avec les objectifs visés par le rapport-cadre et afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif conçu sous un angle pluriannuel par l'adoption d'un conventionnement sur 3 ans, il est proposé de doter ce dispositif de 0,200 M€ d'AE.

Le soutien aux expérimentations en faveur de l'emploi

Il est proposé 0,180 M€ en AE 2015 pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles modalités et axes d'interventions définis en 2013 en matière d'emploi. En effet, il semble pertinent dans le cadre du nouveau règlement d'intervention adopté le 20 juin 2013, accordant plus de souplesse dans sa mise en œuvre, de pouvoir soutenir des démarches et approches nouvelles et expérimentales, qui viendront enrichir l'intervention régionale en matière d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté, en particulier les jeunes.

L'appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi et aux réseaux d'acteurs

Pour 2015 il est proposé de prévoir un budget de 0,100 M€ qui sera consacré au :

- Maintien du soutien régional au réseau TEE Ile-de-France : L'intérêt régional du réseau Territoires-Environnement-Emplois francilien (TEE IdF) est plus que jamais avéré compte-tenu des enjeux environnementaux actuels et de la nécessité de coordonner l'action publique sur le territoire francilien. Le soutien financier au fonctionnement et aux travaux du réseau doit ainsi être renouvelé. A cet effet, un budget de 0,030 M€ au titre de l'appui à la professionnalisation des acteurs est proposé.

- Renforcement de l'accompagnement de dynamiques territoriales dans le cadre des Pactes : Il s'agit de mobiliser plus fortement le dispositif d'appui à la professionnalisation des acteurs pour un montant de 0,070 M€ au total, ce qui conduira à développer environ six actions dans différents territoires (notamment 91, 95 et 93).

2. Pour les actions de promotion et de valorisation, une enveloppe de 0,150 M€ en AE est proposée :

Cette enveloppe sera mobilisée pour permettre à la région de promouvoir et de valoriser les politiques régionales dans les domaines du développement économique et de l'innovation mises en œuvre dans le cadre de la SRDEI. Elle permettra également d'accompagner des actions de promotion de secteurs professionnels, de valoriser les projets innovants et de développer l'information pour les soutiens régionaux à la création et au développement des PME-PMI franciliennes.

3. Pour les Pactes, une enveloppe de 0,600 M€ en AE est proposée :

Ces financements permettront d'accompagner la montée en puissance du dispositif des Pactes pour le développement des territoires et le déploiement des plans d'actions adoptés dans les 19 Pactes votés. Le dispositif cadre a été rénové en février 2012 ; l'année 2015 sera donc la 3ème année d'exercice et constituera ainsi un maximum en terme de mobilisation des dispositifs et des financements.

Trois Pactes sont prévus en renouvellement début 2015. Compte tenu des élections régionales et surtout de la nouvelle carte des intercommunalités franciliennes, aucun nouveau Pacte n'est a priori envisagé en 2015, excepté pour le Nord-Est Seine-et-Marne où la démarche arrive désormais à son terme après un long travail et pourrait ainsi se conclure d'ici l'été prochain. L'année 2015 devra permettre également de dresser un premier bilan et une évaluation des Pactes pour le développement du territoire (CR 06-12 de février 2012).

4. Pour les frais d'études et d'évaluation, il est proposé d'inscrire 0,300 M€ permettant de financer :

- L'évaluation stratégique de la SRDEI ; l'évaluation d'une stratégie régionale appelle un regard

extérieur critique et autonome. Le travail afférent ne peut par conséquent pas être réalisé en interne ;

- L'évaluation de dispositifs relatifs à l'action économique, dont les prêts d'honneur, ARCAF, etc. Elles complètent l'évaluation globale de la SRDEI, en s'intéressant notamment aux questions de mesure d'impact et de simplification ; Ces évaluations sont très attendues à la fois des élus de la commission développement économique et de la Direction du développement économique et de l'innovation.

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Il est proposé d'affecter 8,463 M€ en AE sur cette action et 8,180 M€ en crédits de paiement.

La part employeur des contrats aidés mis à la disposition des EPLE sur des fonctions d'agents techniques des lycées sera financée à hauteur de 2,800 M€.

Le reste de l'enveloppe permettra de poursuivre le cofinancement des contrats Emplois d'avenir pris en charge par la Région au travers l'Aide régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A.) mise en place en 2013 pour un montant prévisionnel de 5,663 M€.

Action : Emplois tremplin

Il est proposé de consacrer au dispositif emplois-tremplin une enveloppe de 36,794 M€, au titre de la réaffectation des postes créés et encore actifs, de 250 nouveaux emplois-tremplin projet et de la poursuite du programme « emplois tremplin IAE ». Une enveloppe sera aussi consacrée à la poursuite du dispositif d'appui à la pérennisation consistant à apporter un soutien aux 8 DLA (dispositif local d'accompagnement) franciliens et au DLA régional.

Cette enveloppe consacrée au dispositif Emplois-tremplin permettra de poursuivre l'appui aux associations qui s'engagent à la création d'emplois durables sur des thématiques qui correspondent aux priorités sectorielles de la Région (action sociale ; économie sociale et solidaire ; sport ; environnement ; culture).

Des efforts de communication seront poursuivis de manière à mieux faire connaître le dispositif rénové et de mieux diffuser les dates d'appels à projet auprès du monde associatif (têtes de réseau, fédérations, acteurs de terrain, etc.).

L'appui à la pérennisation permettra d'accompagner les employeurs à la pérennisation des emplois créés et approfondira ainsi le processus de professionnalisation des associations auquel le dispositif des Emplois-tremplin participe pleinement depuis 2005.

Environ 5 M€ permettant de financer 2800 aides aux postes, devraient être consacrés à la poursuite du dispositif Emplois-tremplin IAE qui permet aux structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) de bénéficier d'une aide aux postes pour les salariés en insertion non allocataires du RSA qui y sont recrutés. Ce dispositif touche un nombre de plus en plus important de S.I.A.E. franciliennes et permet ainsi d'accroître l'offre d'insertion sur le secteur de l'IAE en Ile-de-France.

22,170 M€ en CP permettront de payer les postes déjà créés, de débiter les versements pour les postes créés au cours de l'année 2014 et de verser les subventions aux S.I.A.E. au titre des Emplois-tremplin-IAE.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
11 - Formation professionnelle	0,187	0,300	0,300	0,187		
Equipement des centres de formation continue		0,100	0,100			
HP11-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015						
échéancier des CP sur AP 2015		0,100	0,100			
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,187	0,200	0,200	0,187		
HP11-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,187		0,120	0,067		
échéancier des CP sur AP 2015		0,200	0,080	0,120		
12 - Apprentissage	102,198	37,300	25,700	26,249	28,033	59,516
Construction et travaux dans les CFA	90,859	31,700	20,700	21,342	21,449	59,068
HP12-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	90,859		17,530	18,172	9,086	46,071
échéancier des CP sur AP 2015		31,700	3,170	3,170	12,363	12,997
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	11,339	5,600	5,000	4,907	6,584	0,448
HP12-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	11,339		3,992	2,835	4,512	
échéancier des CP sur AP 2015		5,600	1,008	2,072	2,072	0,448
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	102,385	37,600	26,000	26,436	28,033	59,516
Total des CP sur AP antérieures à 2015	102,385		21,642	21,074	13,598	46,071
Total des CP sur AP 2015		37,600	4,358	5,362	14,435	13,445

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
10 - Services Communs	0,704	8,400	8,400	0,704		
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	0,704	8,400	8,400	0,704		
HP10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,704		0,704			
échéancier des CP sur AE 2015		5,900	5,196	0,704		
PJ10-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015						
échéancier des CP sur AE 2015		2,500	2,500			
11 - Formation professionnelle	198,179	282,170	269,525	150,311	56,211	4,302
Accès à l'information et à l'orientation	11,384	23,770	23,220	11,221	0,712	0,001
HP11-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	11,384		10,146	1,238		
échéancier des CP sur AE 2015		23,770	13,074	9,983	0,712	0,001
Mesures d'insertion professionnelle	69,571	52,970	47,500	42,337	32,702	0,001
HP11-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	69,571		32,170	22,263	15,138	
échéancier des CP sur AE 2015		50,185	12,546	20,074	17,564	0,001
PJ11-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015						
échéancier des CP sur AE 2015		2,784	2,784			
Qualification par la formation continue	105,836	107,480	103,105	87,640	18,272	4,299
HP11-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	105,836		60,113	45,723		
échéancier des CP sur AE 2015		107,480	42,992	41,917	18,272	4,299
Accompagnement de la formation des salariés	11,288	12,250	10,000	9,013	4,525	0,001
HP11-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	11,288		4,487	3,500	3,300	0,001
échéancier des CP sur AE 2015		12,251	5,513	5,513	1,225	
Rémunération des stagiaires		85,600	85,600			
HP11-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015						
échéancier des CP sur AE 2015		85,600	85,600			
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
HP11-010 échéancier des CP sur AE antérieures à 2015 échéancier des CP sur AE 2015	0,100	0,100	0,100	0,100		
12 - Apprentissage	1,188	306,200	290,400	16,988		
Qualification par l'apprentissage	1,188	233,600	232,800	1,988		
HP12-003 échéancier des CP sur AE antérieures à 2015 échéancier des CP sur AE 2015	1,188	233,600	1,188 231,612	1,988		
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s		72,600	57,600	15,000		
HP12-004 échéancier des CP sur AE antérieures à 2015 échéancier des CP sur AE 2015		72,600	57,600	15,000		
939 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	51,449	53,687	38,550	37,412	8,690	20,484
Soutien à l'emploi	51,449	53,687	38,550	37,412	8,690	20,484
HP91-012 échéancier des CP sur AE antérieures à 2015 échéancier des CP sur AE 2015	51,449	53,687	19,016 19,534	26,843 10,569	8,690	5,590 14,894
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	251,520	650,457	606,875	205,415	64,901	24,786
Total des CP sur AE antérieures à 2015	251,520		127,924	99,567	18,438	5,591
Total des CP sur AE 2015		650,457	478,951	105,848	46,463	19,195

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	37,600	29,665	24,050	24,000
11 - Formation professionnelle	0,300	0,130	0,300	0,250
Equipement des centres de formation continue	0,100		0,100	0,100
<i>HP11-002</i>				
Équipement des centres de formation continue	0,100		0,100	0,100
Equipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation	0,200	0,130	0,200	0,150
<i>HP11-003</i>				
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation	0,100	0,117	0,100	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)	0,100	0,013	0,100	0,050
12 - Apprentissage	37,300	29,535	23,750	23,750
Construction et travaux dans les CFA	31,700	24,065	19,050	17,750
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	31,700	24,065	19,050	17,750
Equipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,470	4,700	6,000
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,470	4,700	6,000
909 - Action économique			0,090	0,113
91 - Interventions économiques transversales			0,090	0,113
Action en faveur de l'emploi			0,090	0,113
<i>HP91-010</i>			0,055	0,113
<i>PJ91-010</i>			0,035	
Équipement des maisons de l'emploi et de la formation			0,035	
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,055	0,113
TOTAL	37,600	29,665	24,140	24,113
HP	37,600	29,665	24,105	24,113
PJ			0,035	

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation continue <i>HP11-002</i>	0,100		0,100	0,100
Équipement des centres de formation continue	0,100		0,100	0,100

Action : Équipement des centres de formation continue

Cette action permettant l'équipement des centres de formation continue n'a fait l'objet d'aucune affectation en 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des missions locales et organismes d'accueil, information et orientation et soutiens aux projets sur la formation <i>HP11-003</i>	0,200	0,130	0,200	0,150
Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation <i>hcdp</i>	0,100	0,117	0,100	0,100
Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) <i>hcdp</i>	0,100	0,013	0,100	0,050

Action : Équipement des missions locales, organismes d'accueil, information, orientation et soutien aux projets d'information sur la formation

L'affectation de 0,117 M€ a permis à l'association Cité des Métiers du Val-de-Marne à Choisy-le-Roi (94) d'acquérir des équipements informatiques et audiovisuels.

Action : Soutien aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

L'affectation de 0,013 M€ a permis à l'association Nord Ouest espace de socialisation d'acquérir des équipements pédagogiques et audiovisuels.

12 - Apprentissage

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Construction et travaux dans les CFA	31,700	24,065	19,050	17,750
<i>HP12-001</i>				
Construction et travaux dans les CFA	31,700	24,065	19,050	17,750

Action : Construction et travaux dans les CFA

En 2014, 24,065 M€ ont été affectés sur cette ligne, les principales affectations ont concerné les opérations suivantes:

- CFA de la CMA 95 – Construction de l'IMA de Cergy (95);
- AFASAM – Réhabilitation des locaux du CFA à Bagnolet (93);
- ITEDEC – CFA CCI Paris Ile-de-France réhabilitation des locaux à Aubergenville (95).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,470	4,700	6,000
<i>HP12-002</i>				
Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s	5,600	5,470	4,700	6,000

Action : Équipement des centres de formation d'apprenti(e)s

En 2014, 5,470 M€ ont été affectés sur cette ligne, les principales affectations ont concerné les acquisitions d'équipements suivantes:

- CMA 77 – 2ème tranche d'équipements du nouveau site de Meaux (77);
- CCI Paris Ile-de-France – renouvellement d'équipements pédagogiques du CFI Gambetta à Paris;
- CEFAA – acquisition d'équipements informatiques du CFA à Villepinte (93).

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Action en faveur de l'emploi			0,090	0,113
<i>HP91-010</i>			<i>0,055</i>	<i>0,113</i>
<i>PJ91-010</i>			<i>0,035</i>	
Equipement des maisons de l'emploi et de la formation			0,035	
<i>cpj</i>				
Accompagnement des mutations économiques et écologiques			0,055	0,113
<i>hcdp</i>				

Action : Accompagnement des mutations économiques et écologiques

Cette action qui n'est plus dotée en AP, a fait l'objet d'appels de fonds à hauteur de 0,113 M€ dans le cadre du dispositif d'aide au sauvetage et à la restructuration des PME/PMI.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	640,250	616,679	605,515	597,146
10 - Services Communs	8,400	8,758	8,400	8,177
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,400	8,758	8,400	8,177
<i>HP10-002</i>	5,900	6,258	5,900	5,677
<i>PJ10-002</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,045	6,558	6,045	6,045
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	1,000	1,107	1,000	1,000
Stratégie	0,455	0,170	0,455	0,260
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,500	0,603	0,500	0,522
Lutte contre les discriminations	0,400	0,320	0,400	0,350
11 - Formation professionnelle	281,300	287,619	260,815	266,604
Accès à l'information et à l'orientation	23,865	23,661	23,065	23,290
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,720	20,644	21,031	21,030
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,645	1,520	1,307	1,310
Actions VAE	1,500	1,497	0,727	0,950
Mesures d'insertion professionnelle	52,690	52,397	45,650	43,674
<i>HP11-005</i>	49,906	49,613	43,068	40,500
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,582	3,174
Accès aux savoirs de base	42,340	42,243	36,010	34,800
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,350	10,154	9,640	8,874
Qualification par la formation continue	108,395	108,426	94,250	95,740
<i>HP11-006</i>				
Programme qualifiant et FOAD	96,050	96,030	82,350	86,000
Actions sectorielles	1,445	1,547	1,160	1,300
Formations complémentaires	5,450	5,199	5,300	5,500
Programme qualifiant territorialisé	0,450	0,650	0,440	0,440
chéquiers qualifiants	5,000	5,000	5,000	2,500
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,235	13,750	12,000
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,235	13,750	12,000

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	84,000	90,800	84,000	91,800
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	78,000	86,000	78,000	86,000
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	4,800	6,000	5,800
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>HP11-010</i>				
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
12 - Apprentissage	350,550	320,302	336,300	322,365
Qualification par l'apprentissage	249,550	221,827	235,300	223,890
<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA	210,550	197,344	210,550	197,340
Accompagnement de la politique d'apprentissage	39,000	24,483	24,750	26,550
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	98,475	101,000	98,475
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	98,475	101,000	98,475
939 - Action économique	53,650	40,049	35,322	32,027
91 - Interventions économiques transversales	53,650	40,049	35,322	32,027
Soutien à l'emploi	53,650	40,049	35,322	32,027
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,755	2,029	2,654	2,282
Participation à la rémunération des contrats aidés	13,297	7,954	5,633	6,094
Emplois tremplin	37,598	30,066	27,035	23,651
TOTAL	693,900	656,728	640,837	629,173
HP	688,616	651,444	635,755	623,499
PJ	5,284	5,284	5,082	5,674

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

10 - Services Communs

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	8,400	8,758	8,400	8,177
<i>HP10-002</i>	5,900	6,258	5,900	5,677
<i>PJ10-002</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	6,045	6,558	6,045	6,045
<i>hcdp</i>	3,545	4,058	3,545	3,545
<i>cpi</i>	2,500	2,500	2,500	2,500
Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi	1,000	1,107	1,000	1,000
<i>hcdp</i>				
Stratégie	0,455	0,170	0,455	0,260
<i>hcdp</i>				
Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0,500	0,603	0,500	0,522
<i>hcdp</i>				
Lutte contre les discriminations	0,400	0,320	0,400	0,350
<i>hcdp</i>				

Ce programme porte des mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le programme a fait l'objet d'affectations à hauteur de 8,758 M€ en 2014. La consommation en CPF s'élèverait à 8,177 M€ soit 97% de l'enveloppe inscrite au BP 2014.

Action : Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Cette action regroupe les mesures suivantes:

- les frais de gestion de l'ASP au titre des missions que la Région lui confie par convention (en particulier le versement des crédits relatifs à la totalité des dispositifs de la formation professionnelle, à la rémunération des stagiaires, mais aussi les primes aux employeurs d'apprenti-e-s, les aides PM'up, les emplois tremplins, dispositif ARREA, etc.). Pour les frais de gestion prévisionnel dans le cadre de la convention 2015 il a été affecté 4,037 M€ en AE.

- le règlement de divers frais liés aux opérations de contrôle du versement des fonds structurels (FSE) et aux publications de marchés dans des supports d'annonces légales pour un montant de 0,021 M€ en AE.

Action : Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi

Cette action permet de couvrir, principalement, les dépenses de logistique engendrées par la participation de la Région à des manifestations et événements mis en œuvre à son initiative, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs économiques et sociaux franciliens. Ces dépenses correspondent également, entre autres, à la réalisation d'outils d'animation et de promotion, à des

locations de salles, des dépenses de scénographie, de sonorisation, de réception et de bornes informatiques.

De façon plus détaillée, le montant affecté en 2014 de 1,107 M€, a permis le financement :

- de 56 projets soutenus dans le cadre du dispositif en faveur de l'information pour l'emploi pour un montant total de 0,461 M€;
- du renouvellement de la convention avec le CIDJ relative à des actions de sensibilisation et d'information des jeunes et de la communauté éducative pour un montant de 0,115 M€;
- de plusieurs évènements (états généraux d'apprentissage, "Apprentiscène", jeunes d'avenirs...), organisés afin de promouvoir l'action régionale en matière de formation, d'apprentissage et d'emploi pour un montant de 0,351 M€ ;
- du routage des publications de l'UDEV pour un montant de 0,180 M€.

Action : Stratégie

En 2014, 0,170 M€ ont été affectés, correspondants à deux enquêtes : enquête téléphonique auprès des bénéficiaires d'emplois-tremplin (enquête en cours) et relance téléphonique pour l'enquête Insertion professionnelle des apprentis (IPA).

Action : Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Cette action repose sur l'adoption en CR de juin 2013 de deux plans régionaux, l'un de lutte contre les discriminations, l'autre en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR 20-13). En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Région est engagée dans un partenariat important au titre de « territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle » avec le Ministère des Droits des Femmes sur la mixité des métiers et l'égalité femmes/hommes dans les entreprises. Cette expérimentation connaît sa phase majeure en 2014.

En 2014, les 36 projets soutenus ont été sélectionnés après appel à projets au cours desquels les actions tournées sur la représentation sociale des métiers techniques et la lutte contre les préjugés, la facilitation de la reprise d'activité professionnelle après interruption, la promotion d'outils internes aux entreprises pour la diffusion du cadre réglementaire en matière de non discrimination, ont été privilégiées.

Le montant affecté au titre des opérations d'égalité professionnelle se porte à 0,603 M€ en AE.

Action : Lutte contre les discriminations

En 2014, les actions proposées sur la base d'appels à projets ont permis la prise en charge de structures intervenant auprès des migrants, des publics spécifiques, des publics issus des "quartiers"...et dont l'objectif consistait à lutter contre toutes formes de discrimination, notamment celles liées à l'âge, en systématisant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les projets.

Cette action a été mobilisée à hauteur de 0,320 M€ en AE pour le soutien de 19 projets en 2014.

11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Accès à l'information et à l'orientation	23,865	23,661	23,065	23,290
<i>HP11-004</i>				
Soutien aux missions locales	20,720	20,644	21,031	21,030
<i>hcdp</i>				
Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience	1,645	1,520	1,307	1,310
<i>hcdp</i>				
Actions VAE	1,500	1,497	0,727	0,950
<i>hcdp</i>				

Ce programme démontre l'effort de la Région en matière d'aide à l'orientation des demandeurs d'emploi. En 2014, ce programme a fait l'objet d'affectations pour un montant total de 23,661 M€ en AE (soit 99 % de réalisation du budget prévu) au profit des actions suivantes :

- subvention de fonctionnement aux missions locales;
- soutien des pôles régionaux de Validation des Acquis et de l'Expérience;
- les actions VAE.

Action : Soutien aux missions locales

En 2014, ce sont 20,644 M€ d'AE qui ont été affectés au bénéfice des missions locales à la fois pour la seconde tranche des subventions 2014 et pour la première tranche au titre de 2015. Ce rythme d'affectation permet de sécuriser budgétairement les missions locales.

Les missions locales ont accueilli 184 292 jeunes en 2013 dont 89 508 jeunes en 1^{er} accueils. A mi 2014, le nombre de jeunes en contact avec une mission locale francilienne est de 139 192 dont 52 005 nouveaux accueils (soit +22,8% que pour la même période en 2013).

Action : Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience

En 2014, 1,520 M€ en AE ont été affectés aux antennes d'information conseil en VAE. Ce montant permet de financer les 81 antennes régionales qui ont effectué en 2013, 10 816 entretiens conseil aux particuliers. De plus, les antennes ont réalisé 120 sessions d'information auprès des professionnels de l'AIO.

Action : Actions VAE

Sur cette action, le montant d'AE affecté pour 2014 est de 1,497 M€.

Le dispositif Chéquier « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE), instauré en 2004 (CP n° 04-647) et modifié en 2012 (CR n° 17-12), finance l'accompagnement de demandeurs d'emploi, de salariés en cours de licenciement et de certains publics spécifiques et, si besoin, des modules de formation complémentaires.

Le nombre d'accompagnements à la VAE prescrits par Pôle emploi sur le volet régional « Chéquiers VAE » a atteint 1420 en 2013, sachant que les chéquiers bénéficient majoritairement à un public féminin, d'un âge compris entre 30 à 44 ans.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Mesures d'insertion professionnelle	52,690	52,397	45,650	43,674
<i>HP11-005</i>	49,906	49,613	43,068	40,500
<i>PJ11-005</i>	2,784	2,784	2,582	3,174
Accès aux savoirs de base	42,340	42,243	36,010	34,800
<i>hcdp</i>	40,198	40,101	34,070	32,500
<i>cpj</i>	2,142	2,142	1,940	2,300
Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	10,350	10,154	9,640	8,874
<i>hcdp</i>	9,708	9,512	8,998	8,000
<i>cpj</i>	0,642	0,642	0,642	0,874

Le programme "mesure d'insertion professionnelle" est constitué de deux actions qui sont principalement orientées vers la formation des publics jeunes :

- l'accès aux savoirs de base;
- mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées.

Pour 2014, ce programme (HP et PJ) a fait l'objet d'affectations à hauteur de 52,397 M€ en AE.

Action : Accès aux savoirs de base

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, le dispositif "avenir jeunes" propose une offre de formation autour des Pôles de Projet Professionnel (PPP) et des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI).

Pour 2014, ce sont plus de 10 000 places (7 987 PPP + 2 400 EDI) qui ont été mobilisées pour ces jeunes en insertion.

Les affectations se sont élevées à 42,243 M€ dont 2,142 M€ au titre du CPER et se répartissent de la manière suivante :

- 37,492 M€ en AE pour les pôles de projet professionnel;
- 4,751 M€ en AE pour les espaces dynamiques d'insertion.

Action : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Ces dispositifs proposent aux Franciliens jeunes et adultes en difficulté d'insertion professionnelle un accompagnement et une formation devant leur permettre un accès durable à l'emploi.

Les affectations sur ces dispositifs s'élèvent à 10,154 M€ en AE dont 0,642 M€ au titre du CPER. Ces affectations se répartissent de la manière suivante :

- 5,903 M€ (dont 0,642 M€ au titre du CPER) pour les écoles de la deuxième chance (E2C) qui ont ainsi pu accueillir 3 182 jeunes en 2014;
- 2,030 M€ pour 45 projets s'inscrivant dans le dispositif "passerelles entreprises", lesquels ont permis l'accompagnement vers l'emploi de près de 600 franciliennes et franciliens;
- 1,017 M€ pour soutenir 20 chantiers école permettant le suivi de 250 personnes en difficultés d'insertion ;
- 0,745 M€ pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles (AEPF) dans le cadre de projets portés par 20 PLIE franciliens accompagnant vers l'emploi 1030 demandeurs d'emploi;
- 0,460 M€ pour les groupements de créateurs qui ont permis de sensibiliser 1 269 personnes, d'accompagner en émergence 469 personnes et d'en former au final 105 sur la période 2012/2013.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Qualification par la formation continue	108,395	108,426	94,250	95,740
<i>HP11-006</i>				
Programme qualifiant et FOAD	96,050	96,030	82,350	86,000
<i>hcdp</i>				
Actions sectorielles	1,445	1,547	1,160	1,300
<i>hcdp</i>				
Formations complémentaires	5,450	5,199	5,300	5,500
<i>hcdp</i>				
Programme qualifiant territorialisé	0,450	0,650	0,440	0,440
<i>hcdp</i>				
chéquiers qualifiants	5,000	5,000	5,000	2,500
<i>hcdp</i>				

Ce programme comprend les actions de qualification à destination des demandeurs d'emploi mises en place dans le cadre du service public régional de formation et d'insertion professionnelles.

L'essentiel de ces actions se retrouve dans le dispositif "compétences" qui est complété par le dispositif de formation sectoriel "culture" ainsi que des formations complémentaires (expérimentations, formation anglais aéroportuaire, mobilité internationale et l'accompagnement du mouvement sportif), le PQT et le chéquier qualifiant.

Ainsi, en 2014, 108,426 M€ en AE ont été consacrés à la mise en œuvre de ce programme ce qui correspond à un taux d'affectation de 102%.

Action : Programme qualifiant et FOAD

Le programme qualifiant "compétences" lance la consultation de marchés publics relative aux formations du Programme Régional Compétences 2014 / 2015 dédiées aux domaines de l'agriculture, de l'environnement, du BTP, de l'industrie, de la chimie/ pharmacie/ plasturgie, de l'habillement et des matériaux souples, de l'information/communication, de l'informatique et des réseaux, du transport et de la logistique, de la maintenance des véhicules et engins, et de l'aéroportuaire ainsi que la consultation de marchés publics relative aux formations du Programme Régional Compétences 2014 / 2015 dédiées aux domaines services aux entreprises et à la collectivité – commerce – services administratifs pour sa 3^{ème} reconduction et le complément de programme dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, du transport-logistique et du sanitaire et social pour sa 2^{ème} reconduction.

Le programme qualifiant "compétences" qui comprend des parcours d'accès à la qualification, certifiant et professionnalisant offre donc 21 000 places à destination des demandeurs d'emploi.

A ce titre, ce sont 96,030 M€ en AE qui ont été affectés par la commission permanente.

La consommation prévisionnelle en CPF (86 M€) serait plus importante en 2014 que le budget primitif de 82,35 M€ en lien avec du plan d'urgence voté en octobre 2013.

Action : Actions sectorielles

Cette action porte principalement le programme de formation aux métiers de la culture qui permet aux demandeurs d'emploi de se former aux métiers d'acteur, de danseur, de technicien ou de gestionnaire de spectacle. En 2014, ce dispositif a fait l'objet d'une affectation d'un montant de 1,217M€ en AE pour l'équivalent de 817 places (marché et subventions).

Par ailleurs, les autres mesures intégrées à cette action ont été financées à hauteur de 0,330 M€ en AE pour le soutien à des projets de formation culturels à rayonnement national ou international (ex : la fondation Royaumont).

Action : Formations complémentaires

Cette action comprend les mesures suivantes : l'accompagnement du mouvement sportif, l'anglais aéroportuaire, la mobilité européenne et transnationale, les dispositifs expérimentaux et l'AFPA. Au total en 2014, cette action a fait l'objet d'une affectation à hauteur de 5,199 M€ en AE.

- Les actions européennes et transnationales

Ces actions ont été soutenues à hauteur de 1,599 M€ en AE en 2014.

En 2014, le budget consacré à cette action a permis de mettre en œuvre :

- Le programme de mobilité internationale en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par les missions locales (Mobil Access individuel et collectif, Eurodyssée, Mobil'Asie, 375 bénéficiaires au total, 0,855 M €);

- Dans le cadre du dispositif de soutien aux Expérimentations et aux partenariats:

- la mise en œuvre de 2 nouveaux « mobil'Monde » en direction de zones de coopération décentralisée : (Mobil'Sao Paulo et Mobil'Santiago, 20 bénéficiaires, 0,251 M€);

- le renouvellement de Mobil'Québec (200 bénéficiaires, 0,220 M€) et Mobil' Allemagne (168 bénéficiaires, 0,116 M€),

- 2 projets de mobilité en faveur de jeunes très éloignés de l'emploi à l'initiative de 2 organismes de formation (20 bénéficiaires, 0,043 M€).

- 73 bourses Leonardo 2013 (reliquat pour 0,114 M€).

- Le mouvement sportif

Pour 2014, le mouvement sportif a été financé à hauteur de 2,005 M€ en AE.

- Conventions avec les ligues et comités sportifs régionaux:

La partie Formation des conventions, pour 2014, comprend une enveloppe d'affectation de 1,783 M€ pour 75 partenariats.

Cet accompagnement recouvre 2 grandes thématiques que sont les formations qualifiantes et professionnalisantes d'une part et l'accompagnement des bénévoles qu'ils soient dirigeants, officiels, juges ou autres. Le volume pour l'ensemble de ces actions représente 985.491 heures de stages divers pour 32.181 bénéficiaires.

Pour 2014, ce sont ainsi 5.687 techniciens ou futurs techniciens qui ont été formés pour 514.311 heures/stagiaires et 26.294 bénévoles de tous niveaux pour l'équivalent de 471.180 heures/stagiaires.

- Soutien aux clubs formateurs:

La partie Formation des Clubs formateurs, pour 2014, représente une enveloppe d'affectation de 0,222 M € pour 71 clubs bénéficiaires représentant 16 disciplines.

Cet accompagnement permet de soutenir principalement des profils de techniciens (responsables d'école de jeunes, éducateurs spécialisés sur une catégorie d'âge et animateurs dans les clubs...) ainsi que la formation des bénévoles des associations sportives du territoire francilien.

Près de 400 personnes sont accompagnées chaque année dans l'obtention d'une formation de niveaux II, IV ou V et environ 300 bénévoles sur des formations à thématiques spécifiques (arbitrages...).

- L'anglais aéroportuaire

En 2014, cette mesure a connu une affectation de 0,500 M€ (en incluant l'amendement sur le BAFA de 0,100 M€) pour une réalisation intermédiaire de 482 bénéficiaires .

- Les dispositifs expérimentaux

Le montant affecté aux actions innovantes est de 0,570 M€ répartis en 9 soutiens de projet.

- L'AFPA

Dans le cadre de ses accompagnements formatifs à la gestion pour repreneurs d'entreprise et créateurs, la Région a soutenu l'AFPA en 2014 à hauteur de 0,525 M€ en AE. Ce dispositif a permis la prise en charge de 250 demandeurs d'emploi

Action : Programme qualifiant territorialisé

Le programme qualifiant territorialisé est un dispositif qui offre la possibilité de construire une offre de formation exploratoire en réponse à des besoins locaux. Pour 2014, cette mesure a été financée à hauteur de 0,650 M€ en AE permettant ainsi la prise en charge de la formation de 907 demandeurs d'emploi.

Le programme qualifiant territorialisé est un dispositif qui offre la possibilité de construire une offre de formation exploratoire en réponse à des besoins locaux. Pour 2014, cette mesure a été financée à hauteur de 0,650 M€ en AE permettant ainsi la prise en charge de la formation de 907 demandeurs d'emploi.

Action : chéquiers qualifiants

Pour 2014, le chéquier qualifiant a fait l'objet d'une affectation de 5 M€ en AE ce qui a permis de couvrir des besoins très fortement en hausse au vu de la dégradation générale de la situation économique, et la mise en oeuvre de nouveaux critères mise en place en 2012.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,235	13,750	12,000
<i>HP11-007</i>				
Accompagnement de la formation des salariés	12,250	12,235	13,750	12,000

Le programme "accompagnement de la formation des salariés" illustre la politique régionale en matière de promotion sociale.

Action : Accompagnement de la formation des salariés

Cette action a permis le financement des centres du CNAM à hauteur de 4,049M€ en 2014 au bénéfice de 9 260 actifs.

Par ailleurs, elle a aussi permis de prendre en charge le partenariat avec les Universités préparant le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et avec les Chambres de Métiers à hauteur de 1,349 M€ pour 1 200 bénéficiaires.

L'action soutient aussi le partenariat que la Région mène avec les organismes paritaires gestionnaires de la formation des salariés (OPCA), en vue d'élever le niveau de compétences professionnelles des salariés les moins qualifiés. En 2014, le financement des OPCA s'élève à 6,837 M€ en AE.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Rémunération des stagiaires	84,000	90,800	84,000	91,800
<i>HP11-008</i>				
Rémunération des stagiaires	78,000	86,000	78,000	86,000
<i>hcdp</i>				
Mesures d'accompagnement des stagiaires	6,000	4,800	6,000	5,800
<i>hcdp</i>				

Ce programme permet principalement la rémunération, au titre de la formation professionnelle, des stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage. Il est constitué de deux actions :

- la rémunération des stagiaires
- les mesures d'accompagnement des stagiaires

Pour 2014, ce programme a fait l'objet d'une affectation à hauteur de 90,8 M€ en AE

Action : Rémunération des stagiaires

Cette action a permis, en 2014, la prise en charge de 28 000 stagiaires leur garantissant ainsi une indemnisation alors qu'ils ne sont plus, par ailleurs, bénéficiaires de droit de chômage. Cette dépense est de nature réglementaire puisque prévue au titre du Code du Travail.

Il est constaté cette année une forte hausse de la prise en charge régionale des bénéficiaires (+8% de nouveaux admis au titre de la rémunération), liée à la dégradation de la situation économique.

Cette action a ainsi fait l'objet d'une affectation à hauteur de 86 M€ en AE.

Action : Mesures d'accompagnement des stagiaires

La commission permanente de janvier 2014 a procédé à l'affectation de 4,8 M€ en AE pour le financement de services d'hébergement et de restauration. Ainsi 126 000 nuitées et 310 000 repas devraient bénéficier aux stagiaires en 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100
<i>HP11-010</i>				
Formation des emplois tremplin	0,100	0,100	0,100	0,100

Afin d'assurer la formation des salariés en emploi-tremplin, une affectation de 0,100M€ en AE a été effectuée par la commission permanente de novembre 2014.

12 - Apprentissage

		AE		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Qualification par l'apprentissage		249,550	221,827	235,300	223,890
	<i>HP12-003</i>				
Financement des CFA		210,550	197,344	210,550	197,340
	<i>hcdp</i>				
Accompagnement de la politique d'apprentissage		39,000	24,483	24,750	26,550
	<i>hcdp</i>				

Pour développer l'apprentissage en Ile –de-France, la Région aura consacré, en 2014, 353,91 M€ en fonctionnement et en investissement, pour des recettes estimées à 316,956 M€ soit un effort propre de 36,95M€ (10% du budget).

Action : Financement des CFA

A la rentrée 2013-2014, 82 621 apprentis et pré-apprentis étaient formés dans les CFA franciliens. L'Ile-de France a connu pour la première fois cette année, comme les autres régions mais de manière atténuée, une baisse de ces effectifs. Cette diminution de 3% reflète les fortes évolutions qu'a connu l'apprentissage en 2014. L'embauche d'apprentis a été affectée par les inquiétudes des entreprises quant à la situation économique mais également par les incertitudes liées aux réformes financières, notamment celle portant sur les primes aux employeurs. En effet plusieurs lois ont été adoptées réformant en profondeur les circuits de financement.

Si les secteurs traditionnellement recruteurs d'apprentis, et majoritairement d'apprentis des niveaux V et IV, comme le bâtiment, l'automobile, la coiffure ou l'agriculture ont été très affectés avec des baisses d'effectif particulièrement fortes, les CFA du supérieur affichaient toujours majoritairement une hausse de leurs effectifs mais moins marquée que les années précédentes.

Face à cette situation contrastée et très préoccupante, la Région a utilisé tous les leviers à sa disposition pour soutenir les CFA les plus en difficulté. Ainsi le barème de financement des formations de niveau V a été relevé, mesure applicable pour toute l'année 2014. Le coefficient régional de prise en charge de nombreux CFA affichant une fragilité financière a été revu à la hausse et des subventions exceptionnelles ont été attribuées.

Enfin l'année 2014 a vu l'adoption d'un nouveau dispositif de soutien aux CFA ayant un internat en gestion propre.

L'ensemble de ces mesures de soutien représente un effort particulier de plus de 9 M€.

Le budget 2014 prévoyait une enveloppe de 210,55 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour financer le fonctionnement des CFA.

La prévision de consommation s'élève à 197,34 M€ en AE et en CP soit 94 % de réalisation par rapport au budget voté.

La sous-consommation s'explique en grande partie par la baisse des effectifs, - 3%, alors qu'une hausse de 2% était escomptée.

Action : Accompagnement de la politique d'apprentissage

La ligne accompagnement de la politique d'apprentissage regroupe les dispositifs qualitatifs destinés à favoriser l'accès à un contrat d'apprentissage et à accompagner l'apprenti tout au long de sa formation. Ces dispositifs visent également à soutenir et inciter les CFA à renforcer la qualité de l'alternance permettant de limiter les ruptures de contrat d'apprentissage.

L'année 2014 a été marquée par la mobilisation maximum des dispositifs tournés vers le placement des apprentis auprès des entreprises et le recrutement de nouveaux employeurs d'apprentis comme les dispositifs développeurs et le dispositif d'accès à l'apprentissage.

La dotation prévue au budget 2014 s'élevait à 39 M€ en autorisations d'engagement et 24,75 M€ en crédits de paiement. Les prévisions de consommation sont de 24,483 M€ en AE et 26,55 en CP. Des crédits de paiement prévus pour le fonctionnement des CFA ont en effet été redéployés sur les dispositifs d'accompagnement particulièrement nécessaires en tant de crise.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Accès à l'apprentissage

7,308 M€ ont été affectés, soit 100% des AE votés au BP 2014. 17 066 jeunes (soit 7% de plus qu'en 2011) ont bénéficié du DAA. Parmi ces bénéficiaires, huit sur dix ont connu une sortie positive (signature d'un contrat d'apprentissage, obtention d'un CDD ou CDI, signature d'un contrat de professionnalisation, retour en formation ou en système scolaire, suite de parcours dans le dispositif). 6 954 bénéficiaires du DAA, soit 41% de l'ensemble des stagiaires et 53% des bénéficiaires en sortie positive, ont signé un contrat d'apprentissage à l'issue de leur passage dans un ou plusieurs de ses modules. Entre 2007 et 2014, le dispositif d'accès a facilité la signature de 44 314 contrats d'apprentissage.

- Conditions de vie des apprentis

5, 859 M€ ont été engagés pour favoriser les conditions de vie des apprentis. Cette année marque la deuxième année de mise en œuvre du nouveau dispositif de l'aide à l'entrée en apprentissage ciblée sur les premiers niveaux de qualification et réservés aux premières années de formations. Des aides forfaitaires au transport, à l'hébergement, à la restauration, à l'achat de livres et au premier équipement professionnel sont octroyées aux apprentis en première année de formation du niveau V au niveau III. Leur montant annuel varie en fonction du niveau du diplôme préparé : 320 € pour les premières années des niveaux V et IV à 100€ pour les BTS.

La région renouvelle par ailleurs son partenariat avec l'Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs qui permet l'hébergement de plus de 1000 apprentis chaque année et propose aux CFA une ligne d'hébergement d'urgence. Enfin, la Région finance l'édition de la carte d'étudiant des métiers pour les CFA, qui donne aux apprentis le droit aux mêmes réductions qu'une carte d'étudiant.

- Mobilité internationale des apprentis

3,271 M€ ont été engagés au titre de la mobilité internationale, qui se décompose en trois dispositifs :

- des séjours de mobilité internationale ont été organisés par 112 CFA, permettant de faire partir plus de 6 650 jeunes à l'étranger, pour une durée variant de 5 jours à 2 mois.
- la passerelle Eurostart qui permet à une centaine de jeunes franciliens d'effectuer des séjours de longue durée en Europe
- 6 nouveaux partenariats professionnels en Europe et à l'international ont été noués, concernant 167 apprentis, 16 accompagnateurs CFA et 2 conseillers de missions locales.

- Développeurs de l'apprentissage

3,163 M€ ont été affectés pour aider au financement de 75 postes ETP de développeurs de l'apprentissage en CFA, de 17 postes ETP de développeurs territoriaux, d'1 poste ETP de développeur sectoriel sport et de 8 postes ETP de développeurs médiateurs (dont deux financés pour les mois de novembre et décembre 2014 uniquement). Les développeurs de l'apprentissage en CFA partagent leur temps entre la prospection des entreprises et l'accompagnement des jeunes, en vue de la signature de contrats d'apprentissage. En 2014, les CFA formant des apprentis sur les premiers niveaux de qualification ont été privilégiés dans le choix des postes cofinancés par la Région. Les COM territoriaux, qui sont des déclinaisons départementales du COM Etat-Région, ont permis le financement de postes de développeurs territoriaux, à raison de deux par département. En 2014, les huit départements franciliens ainsi que la zone aéroportuaire de Roissy sont engagés dans cette démarche de contractualisation. Les missions confiées aux développeurs territoriaux sont centrées sur l'animation départementale et la mise en réseau des acteurs impliqués dans le développement de l'apprentissage. Le développeur sectoriel sport est quant à lui chargé de développer l'apprentissage dans le domaine du sport. Les développeurs médiateurs, enfin, ont été mis en place en 2014, avec pour objectif la lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage. A noter au titre de cette campagne, la revalorisation du barème des développeurs sectoriel sport et médiateurs (de 27 250 € à 32 700 €) et celle du barème des développeurs territoriaux (de 45 000 € à 50 000 €).

- Qualité de l'alternance

Au total **3,719 M€** ont été engagés pour améliorer la qualité de l'alternance dans les CFA, former les personnels, financer des actions innovantes et accompagner les CFA engagés dans la démarche EVOA.

Les financements se répartissent comme suit :

-Démarche Qualité

1,801 M€ ont été engagés afin de subventionner 80 CFA dans l'amélioration de la qualité de l'alternance. Le dispositif qualité a visé à mettre en place des projets pédagogiques variés permettant à la fois d'accompagner les jeunes à la recherche de contrats et de les stabiliser en emploi, en mettant l'accent sur la relation formateurs/apprentis/maître d'apprentissage.

A cet effet, 600 personnes au sein de 72 équipes qualité, ont été mobilisées dans la mise en place de ces projets.. Plus de 10 000 jeunes ont été accompagnés de façon renforcée par les équipes dédiées qui ont été formées à développer les liens avec les entreprises dans le cadre d'une alternance par anticipation.

-Formation des formateurs

1,749 M€ ont été consacrés à la formation et la professionnalisation des personnels de l'alternance. Ce dispositif est de plus en plus sollicité par les CFA : 795 personnes ont été formées en 2014, le nombre d'utilisateurs a ainsi été multiplié par 3 depuis 2011.

107 formateurs ont bénéficié d'un parcours de formation visant la certification « Formateur de l'alternance » de niveau III du CNAM. Le dispositif a également permis à 30 CFA de bénéficier de modules proposés en inter sur des thématiques variées. Les formations intra continuent à remporter l'adhésion des CFA : une trentaine d'établissements ont sollicité un accompagnement sur 17 thématiques différentes, selon un cahier des charges adapté à leurs besoins, en fonction de leur contexte et contraintes. Les thématiques majoritairement sollicitées ont porté sur la mise en place d'une pédagogie autour des tablettes numériques, l'accompagnement des jeunes à la recherche de contrats, l'intégration du développement durable dans l'alternance et la mobilisation des compétences clés dans les pratiques pédagogiques. Enfin, 600 formateurs au sein de 72 CFA ont bénéficié de formations intra dans le cadre du dispositif qualité, pour un total de près de 150 jours de formation.

-Les contrats EVOA

0,169 M€ ont été mobilisés pour accompagner les CFA dans leurs démarches d'amélioration centrées sur les quatre piliers du développement durable : Gouvernance, Responsabilité éducative et sociale, Responsabilité environnementale et Responsabilité économique. 20 nouveaux CFA ont rejoint la démarche cette année portant à 40 le nombre de CFA engagés dans cette dynamique.

- Actions culturelles, sportives et citoyennes

1,016 M€ ont été affectés.

L'opération ApprentiScènes a permis à plus de 300 jeunes de jouer leurs saynètes à la suite d'une formation dispensée au sein de leur CFA par un metteur en scène professionnel.

Plus de 300 apprentis ont pu effectuer des déplacements au mémorial de Caen et au mémorial de la Shoah.

500 apprentis ont été accueillis et sensibilisés sur les questions portant sur la construction européenne et son élargissement.

2 500 apprentis ont bénéficié des partenariats régionaux avec le dispositif : « lycéens apprentis au cinéma » et le « festival littéraire des lycéens et apprentis ».

500 apprentis ont bénéficié des ateliers d'animation éducative sur des thématiques comme la littérature, la photographie ou la danse.

La Région a soutenu l'organisation des épreuves régionales des Olympiades des métiers et contribué à la structuration et l'entraînement de l'équipe francilienne des métiers.

- Aides aux employeurs publics et associatifs

0,148 M€ ont été affectés pour soutenir le développement de l'apprentissage dans le secteur public et associatif. Cette subvention est adressée aux CFA qui la reversent aux employeurs d'apprentis non assujettis à la taxe d'apprentissage du secteur public et associatif. Le rapport-cadre voté en avril 2011 a modifié le système et, à partir de 2012, la prime est directement versée aux employeurs, toutefois il faut accompagner les derniers contrats en cours sur cette ligne budgétaire. En 2014, dernière année de cette modalité de versement, 129 primes ont été versées.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	98,475	101,000	98,475
<i>HP12-004</i>				
Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s	101,000	98,475	101,000	98,475

Action : Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s

98,475 M€ ont été affectés en 2014 pour payer les primes aux employeurs d'apprentis. Ces primes sont versées par l'ASP pour le compte de la Région. L'efficacité du prestataire a permis de rattraper la majeure partie du retard accumulé sur les années passées.

Un nouveau règlement d'intervention a été adopté au CR de février 2014 afin de tirer les conséquences des changements intervenus dans le fonctionnement de ce dispositif entérinés par le Gouvernement au moment du vote de la loi de finances 2014.

Pour rappel, un règlement d'attribution transitoire reprend, en ce qui concerne les primes de première année, les modalités de calcul définies par le règlement d'avril 2011 (délibération n° 07-11 du 7 avril 2011) c'est-à-dire 1000 € avec double majoration possible de 500 € chacune. Il soumet en revanche les primes de deuxième et de troisième année à un régime spécifique avec une dégressivité (500 € pour les 2^{ème} années et 200 € pour les 3^{ème} années).

Un règlement d'attribution définitif limite quant à lui le droit à la prime aux employeurs de moins de 11 salariés et ramène son montant à 1000€ par année de formation, à l'exclusion de toute bonification ; il concerne les primes des contrats signés à partir de juin 2014.

Ainsi, en 2014, **38,475 M€** ont été versés au titre du stock pour honorer les campagnes 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 et **60 M€** ont été versés au titre du flux 2014, pour atteindre in fine une prise en charge des deux-tiers du flux.

Le coût moyen de la prime a baissé, compte tenu de la mise en œuvre de la réforme intervenue en 2014 ; 1038 € pour le flux et 1357 € pour le stock.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien à l'emploi	53,650	40,049	35,322	32,027
<i>HP91-012</i>				
Accompagnement dans l'emploi	2,755	2,029	2,654	2,282
<i>hcdp</i>				
Participation à la rémunération des contrats aidés	13,297	7,954	5,633	6,094
<i>hcdp</i>				
Emplois tremplin	37,598	30,066	27,035	23,651
<i>hcdp</i>				

Le programme, « Soutien à l'emploi » regroupe les 3 actions suivantes :

- Accompagnement dans l'emploi;
- Participation aux contrats aidés;
- Les Emplois-tremplin.

Le budget 2014 de **53,65 M€** sur l'ensemble du programme, sera affecté à hauteur de 40,058 M€ soit 75%.

Action : Accompagnement dans l'emploi

Cette action regroupe :

- des dispositifs Emploi (soutien aux Groupements d'Employeurs, Plateformes RH, expérimentations, soutien au dialogue social, programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi);
- des mesures transversales comprenant des actions de valorisation et de promotion, les études et évaluations et les Pactes.

Sur l'ensemble de cette action, sur 2.305 M€ prévus au budget 2013, **2,026 M€** ont été affectés, représentant un taux de réalisation à hauteur de 96% et les crédits de paiements consommés se portent à **1,4 M€**.

1. Les dispositifs "EMPLOI"

• **Les Plateformes RH** : Les Plateformes Ressources Humaines visent à proposer aux entreprises de moins de 20 salariés et aux associations de moins de 50 salariés une offre de services RH de proximité, neutre et gratuite, dans une logique de coordination et de mise en réseau des acteurs RH du territoire. Lancées sous forme d'expérimentation en 2008, elles ont été pérennisées par le vote d'une délibération-cadre adoptée en février 2012 et entrée en vigueur en 2013. Le montant d'AE affectés pour cette deuxième année d'exécution est de **0,847 M€**. Les 16 plateformes labellisées en 2013 ont informé ou accompagné 1520 dirigeants d'entreprises ou d'associations, soit 95 structures en moyenne par an et par plateforme. Au niveau collectif, les événements organisés par les plateformes ont essentiellement porté sur les emplois d'avenir ainsi que les nouvelles mesures de la loi ANI. Au niveau individuel, les demandes des dirigeants portent essentiellement sur des questions de recrutement et sur leurs obligations légales en tant qu'employeurs. Des conventions de partenariat avec Agefos PME et Opalia IDF ont permis d'améliorer l'accompagnement du dirigeant au niveau local. Une plaquette de communication a également été éditée par les services régionaux. 4 journées de rencontres et d'échanges de pratiques ont permis d'initier une dynamique de mise en réseau des animateurs des Plateformes RH, laquelle sera renforcée dans le cadre d'un plan d'animation plus global copiloté et financé par la DIRECCTE.

- **Le soutien aux Groupements d'Employeurs (GE) :** Fondé sur la mutualisation des ressources humaines, le Groupement d'Employeurs est une structure associative qui regroupe plusieurs entreprises ayant des besoins permanents d'emplois saisonniers, à temps partiel ou à mi-temps et qui ne pourraient employer seules un salarié à temps plein. Conformément au nouveau règlement d'intervention, la Région apporte différentes aides aux GE : aide au démarrage, aide au développement, aide à la formation, aide par emploi créé. A ce titre, **0,147 M€** ont été affectés en 2014 soit 49% du BP 2014, permettant de soutenir le démarrage de 2 GE, le développement de 7 GE existants et la formation de 3 salariés permanents.

- **Soutien aux expérimentations en faveur de l'emploi :** Pour répondre aux problématiques d'emploi rencontrées par les franciliens les plus éloigné-e-s de l'emploi, la Région encourage l'émergence d'actions nouvelles ou encore marginales, complémentaires et/ou alternatives aux dispositifs existants d'accompagnement vers l'emploi. A ce titre, **0,119 M€** ont été affectés en 2014, pour soutenir 3 expérimentations. Conformément au BP 2014 et suite à l'adoption de l'amendement n° 217 lors de la séance plénière du 20 décembre 2014, un des projets sélectionnés a pour objectif de répondre à la problématique spécifique de l'accompagnement vers l'emploi des personnes prostitué-e-s ; l'objectif est d'expérimenter une méthode pour prévenir et détecter la prostitution chez les jeunes de 16 à 25 ans en vue de favoriser leur accès à l'emploi.

- **Le dialogue social territorial :** Le développement de l'emploi et de manière plus large, de l'activité économique, impliquent l'initiation d'un dialogue entre les partenaires sociaux, élargi aux acteurs institutionnels, économiques et sociaux, au plus près des territoires et des problématiques locales. La Région encourage et soutient les projets émergeant de ce dialogue social au sein des territoires franciliens quand ils ont pour objet l'emploi, le développement économique, l'insertion professionnelle et la formation. A ce titre, **0,025 M€** ont été affectés pour financer une action de formation pour les salariés du MIN de Rungis afin de leur permettre une meilleure maîtrise du français, et en conséquence, une meilleure autonomie dans leur poste de travail mais aussi dans leur quotidien, et une sécurisation de leurs parcours professionnels, en leur offrant de nouvelles perspectives d'évolution.

- **Programme de professionnalisation des acteurs de l'emploi :** En 2014, les affectations intervenues dans ce cadre ont permis de soutenir l'engagement de la Région pour le réseau TEE-Territoires Environnement Emplois (**0,025 M€**), la Maison de l'emploi de Paris - MEP (**0,050 M€**), l'association La Boucle pour la mise en place des ateliers du changement sur le territoire d'Est-Ensemble, au titre du Pacte signé avec la Communauté d'agglomération Est Ensemble (**0,002 M€**).

1.2. Les mesures transversales.

- **Les actions de valorisation et de communication :** l'intégralité de l'enveloppe du budget 2014 a été affectée, pour un montant de **0,325 M€** permettant de soutenir des actions de valorisation et de promotion des politiques régionales menées dans le secteur du développement économique. Celles-ci ont notamment cette année permis d'assurer la présence de la Région sur plusieurs salons économiques importants pour les PME franciliennes : le salon des entrepreneurs, le salon de la micro entreprise, les journées européennes des métiers d'Art, Planète PME, le salon Export France, la journée de l'entrepreneur Citizen. Les conseillers de la DDEI ont à cette occasion rencontré, informé et conseillé de nombreuses entreprises sur les différents dispositifs de la SRDEI.

- **Les études et évaluations :** **0,161 M€** ont été affectés en 2014. Ce montant aura permis l'accès à des données relatives à la conjoncture nationale et francilienne (Coe-Rexecode – 30 000 €) ; la réalisation d'études et enquêtes (baromètre sur les entreprises exportatrices – 50 000€ ; étude sur les métiers d'art – 30 000€) et une évaluation (URSCOP – 50 000€) ; le renforcement des travaux avec la Société française d'évaluation (groupe de travail développement économique en particulier – 1 000 €).

- **Les PACTES :**

En 2014, la territorialisation des actions opérées par les Pactes a permis d'affecter **0,318 M€**.

Les Pactes pour le développement du territoire poursuivent un double objectif complémentaire :

- favoriser l'équilibre territorial d'une part, en développant des territoires en devenir mais parfois en difficulté économique et social,
- renforcer l'attractivité territoriale d'autre part, en soutenant les principaux pôles majeurs de développement économique franciliens.

Les Pactes pour le développement des territoires permettent une plus grande cohérence de l'intervention régionale dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur et assurent le déploiement de 3 dispositifs spécifiques qui peuvent être mobilisés par les acteurs territoriaux : les actions complémentaires, les crédits d'animation, les crédits d'étude et de diagnostic.

En 2014, 4 Pactes ont été reconduits avec les Lacs de l'Essonne, Clichy-Montfermeil, le Val d'Orge, et le Val de Bièvre. Un nouveau Pacte a été voté, celui d'Est -Ensemble, ce qui fait au total, 19 territoires pour lesquels un Pacte a été voté avec le Conseil régional Ile-de-France. 6 actions complémentaires, 5 appuis à l'animation territoriale, 2 études et diagnostic ont ainsi pu être financés en 2014 spécifiquement dans les territoires en Pactes.

Action : Participation à la rémunération des contrats aidés

Cette action regroupe deux dispositifs distincts :

- En application de la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont en charge depuis le 1^{er} janvier 2006, la part employeur des contrats aidés des personnes employées sur des fonctions d'agents techniques des lycées dans les EPLE. Au titre de cette compétence, la Région a affecté une enveloppe de **2,806 M€** qui a permis la prise en charge de la part employeurs sur ces contrats correspondant à 710 emplois.

- En application au nouveau dispositif cadre adopté par la délibération n° CR 08-13 le 14 février 2013, visant à octroyer un complément de rémunération aux Emplois d'avenir signés en C.D.I. par les employeurs associatifs, **2,574 M€** ont été affectés en 2014 pour la poursuite de la prise en charge de dossiers 2013 et **2,574 M€** ont été affectés en 2014 pour la prise en charge de 670 nouveaux contrats Emplois d'avenir.

Au total, 1495 contrats Emplois d'avenir auront été cofinancés par la Région (chiffres arrêtés à la fin octobre).

L'existence de cette aide régionale à la rémunération des Emplois d'avenir, conditionnée à la signature d'un CDI, a permis d'obtenir un taux de CDI trois fois plus élevé en Ile-de-France qu'au niveau national (17.6% contre 5.7% au niveau national pour le secteur non marchand ; 32% de CDI en Ile-de-France contre 22.3% France entière pour le secteur marchand et non marchand).

Les employeurs soutenus via le complément de rémunération des Emplois d'avenir concernent pour 28% des structures sportives, pour 18% des associations dans le secteur social et de la santé et pour 14% celui de économie Sociale et Solidaire.

Sur l'ensemble de cette action, **7,954 M€** ont ainsi été affectés en autorisation d'engagement sur le budget 2014 et **6 M €** seront consommés en CPF.

Action : Emplois tremplin

- **Les Emplois-tremplin projet.**

L'année 2014 s'est articulée autour de 3 appels à projet Emplois-tremplin. 388 structures se sont portées candidates et **266 postes Emplois-tremplin ont été financés pour un montant de 3,990 M€**. 68,5% ont donc obtenu une réponse favorable à leur demande. En 2013, ce taux n'était que 56,1%.

En 2014, les trois secteurs qui enregistrent le plus de postes créés sont la Culture (25,2%), l'Economie Sociale et Solidaire (18,8%), l'Action sociale (12 %). Puis, les deux secteurs qui viennent tout de suite après sont à part égale : l'accompagnement dans l'emploi et le socioculturel (7,9% pour chacun). Concernant la répartition géographique des postes votés, elle est le reflet de la répartition départementale des demandes reçues ; Paris bénéficie de 43% des postes votés et la Seine-Saint-Denis en porte 20,3%.

Une évaluation a été réalisée sur les premières cohortes de postes Emplois-tremplin (postes votés entre 2005 et 2007) et les résultats sont particulièrement positifs ; en effet, une enquête auprès des employeurs a mise en évidence un taux de pérennisation de ces postes autour de 72%. Ensuite, une enquête auprès des salariés qui ont accédé à ces postes a permis d'établir que près de 88% de ceux-ci se déclarent satisfaits de cette expérience professionnelle qu'ils renouvelleraient volontiers pour 82% d'entre eux. 70% de ces salariés jugent bonne leur évolution dans la structure en termes de prise

d'autonomie, de montée en compétence et de développement de compétences.

78% des salariés ayant bénéficié d'un poste Emplois-tremplin entre 2005 et 2011 sont actuellement en emploi aujourd'hui.

- **Les Emplois-tremplin-IAE.**

Créé fin 2008 et mis en œuvre depuis 2009, le dispositif des d'Emplois-tremplin-IAE permet le financement d'aides aux postes pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.). Il s'agit de soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique en accordant une aide aux postes, pour les personnes en insertion dans les S.I.A.E. franciliennes qui ne sont pas allocataires du R.S.A.

En 2014, ce sont 2793 Emplois-tremplin-IAE qui ont été créés

- 65 associations intermédiaires ont été soutenues, pour 1088 Emplois-tremplin-IAE créés et un montant d'AE de **1,585 M€**;

- 95 associations porteuses d'Ateliers Chantier d'Insertion ont été soutenues, pour 1448 Emplois-tremplin-IAE créés et un montant d'AE de **2,712 M€**;

- 60 entreprises d'insertion et régies de quartier ont été soutenus pour 257 Emplois-tremplin-IAE créés et un montant d'AE de **0,514 M€**.

Les Emplois-tremplin IAE ont permis donc d'aider 220 SIAE sur les 300 présentes sur le territoire francilien soit plus de 73% des SIAE franciliennes.

La répartition départementale est équilibrée entre les 8 départements franciliens.

Au total, **29,784 M€** ont été affectés au titre des Emplois-tremplin dont 20,983 M€ pour le stock, 3,990 M€ pour de nouveaux postes et 4,811 M€ pour les Emplois-tremplin-IAE. **3059 Emplois-tremplin auront été créés toutes familles confondues.**

- **Financement des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (D.L.A.)**

0,282 M€ ont été affectés pour le financement des huit D.L.A. franciliens, conformément à la délibération cadre adoptée le 14 Février 2013, afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les structures employeuses d'Emplois-tremplin à la pérennisation des postes créés.